

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LT

~~SV~~

~~EF~~

~~KL~~

~~EK~~

~~BS~~

MO

LIBRARY DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

Le paradoxe des petites et moyennes entreprises

I - Des condamnées qui se portent bien

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 4-12)

La crise monétaire; L'impact des mesures commerciales américaines ; Prise de position de l'industrie des Six; La conjoncture européenne ; La question des aciers japonais ; Le programme de recherches d'Euratom.

- EUROFLASH (P. 14-46)

Sommaire Analytique, P. 14

Index Alfabétique, P. 43

N° 627 - 14 Septembre 1971

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

LA LETTRE DE LA SEMAINE

Ludwig Ehrhard remarquait un jour, alors qu'il était Chancelier du gouvernement de Bonn : "Dans un monde où la volonté d'être moderne, devenue une fin en soi, se concrétise par la constitution de gigantesques unités de production, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises (PME) sont les ultimes barrières contre cette obsession irréfléchie et illusoire". Quand on constate combien se sont multipliées depuis, dans toute l'Europe, les concentrations et fusions d'entreprises, on est tenté de se demander si les petites et moyennes entreprises ne constituent pas une "barrière" elle-même illusoire contre l'invasion de ces gigantesques unités de production. Autrement dit, on se pose la question de savoir si cette barrière a quelque chance de tenir. Il est devenu tellement courant d'entendre ironiser sur les PME, qu'elles appartiennent au secteur industriel ou au secteur commercial, sur la routine dont elles sont l'illustration, sur l'incompétence de leurs dirigeants, sur l'individualisme si parfaitement contraire au sens - socialiste bien sûr - de l'histoire dont ceux-ci font preuve, que la tentation est grande pour beaucoup de régler leur sort d'une formule définitive.

Pourtant, à mesure que passent les années, économistes, hauts fonctionnaires, dirigeants politiques découvrent avec surprise, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis et au Japon, que, contrairement au pronostic général, les PME, loin de disparaître, semblent manifester une étonnante vitalité, non seulement dans le secteur commercial et celui des services, mais aussi dans le secteur industriel. L'opinion commence donc à se faire jour, ici et là, que l'entreprise individuelle - car c'est bien de cela qu'il s'agit - possède un dynamisme qui a sans doute été sous-estimé, une souplesse bien supérieure à celle qu'imaginaient les augures, grâce à laquelle elles se montrent aptes à s'adapter à un monde en plein changement. (1)

Au printemps 1971, le Comité de l'Industrie qui fonctionne au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a publié un rapport de synthèse consacré au problème des PME en Europe. Les rapporteurs, qui ont eu le mérite de se référer constamment à ce qui se passe dans ce domaine si particulier aux Etats-Unis et au Japon, se sont attachés tout spécialement à l'étude des petites et moyennes entreprises à caractère industriel. Certaines de leurs conclusions sont frappantes :

- Parmi les entreprises industrielles, celles qui emploient moins de 50 personnes représentent, en nombre: 91 % du total en Belgique; 97,3% en France où, sur les 688.200 entreprises considérées (artisanat compris), quelque 578.000 emploient moins de cinq personnes; 76,1 % en République Fédérale; 94,8 % au Japon; 83 % aux Etats-Unis. Pour deux autres pays, le critère du classement n'est

(1) Voir notamment OME N° 580 p. 5-10 - Petite entreprise et groupe multinational : alliance ou rivalité ? par Edmond de Rothschild.

pas 50, mais 100 personnes employées. Il s'agit de l'Italie, où la proportion est de 83 % (en excluant l'artisanat, soit déjà 555.000 entreprises), et du Royaume-Uni où elle est de 88,3 %.

- Si l'on remonte la "barre" de l'effectif employé jusqu'au chiffre de 500, la proportion des PME est encore plus surprenante : 99,8 % en France, 97,4 % en Allemagne, 99 % en Italie, 99,7 % au Japon, 97, 2 % au Royaume-Uni, 98,4 % aux Etats-Unis.

Certes, les chiffres de l'OCDE n'éclairent pas la situation la plus récente puisqu'ils remontent, selon les pays, à une période couvrant les années 1963 à 1967. Mais les éléments d'information dont on peut disposer pour les années suivantes permettent de constater que, nulle part, les ordres de grandeur n'ont sensiblement varié. Ce qui est remarquable au contraire, c'est, dans tous les pays européens considérés, tout comme au Japon et aux Etats-Unis, l'extraordinaire stabilité du nombre des PME prises dans leur ensemble, face à l'intense mouvement de regroupement observé pour les grandes entreprises. Le fait est à souligner.

Cela étant, quand on s'efforce d'aller au-delà des statistiques globales pour sérier les entreprises dans chaque pays selon les industries auxquels elles appartiennent, les résultats ne sont évidemment plus les mêmes : il est clair, par exemple, que la structure de l'industrie textile et celle de l'industrie électronique ne sont pas identiques, loin s'en faut. Ce qui conduit à s'interroger sur ce que l'on entend exactement par PME dans les divers pays. D'emblée, on bute alors sur un obstacle de taille. En effet, s'agissant d'entreprises dont le caractère personnel est particulièrement accentué, toute définition précise s'avère difficile, voire impossible.

Assez curieusement, le Japon est l'un des très rares pays à donner aux PME un statut juridique spécial, fixé par une loi constitutionnelle. Ce texte fait état de "plafonds" qui s'expriment, selon les cas, en millions de Yens de chiffres d'affaires ou, plus généralement, en nombre de personnes employées : au maximum 300 personnes dans l'industrie, et 50 dans le commerce - critères qui distinguent nettement le secteur commercial et le secteur industriel, ont d'ailleurs le mérite de tenir compte, au mieux, des réalités économiques. Dans les autres pays, la notion de "plafond" n'a pas été systématisée au même point : l'usage, ou la physionomie propre de l'activité professionnelle ont conduit à l'adoption de maxima fort différents : 50 personnes employées par l'entreprise en Belgique, en Suisse, en Autriche ou en Suède; de 10 à 500 en France - avec l'artisanat en tant que subdivision: de 0 à 9 personnes; moins de 500, le plus souvent, aux Etats-Unis.

Mais il faut également noter le souci, qui apparaît ici et là, de trouver des critères plus précis que le nombre des salariés ou le chiffre d'affaires. Ainsi, aux Etats-Unis, la "Small Business Administration", l'Administration compétente pour les PME, se réfère-t-elle dans chaque cas un peu litigieux au texte de la loi qui, en 1953, lui a donné naissance. Il y est précisé : "La petite entreprise est une entreprise absolument indépendante tant au point de vue de son capital que de sa gestion, et qui n'occupe pas une position dominante dans son domaine d'activité". Selon les

cas, sont donc considérées comme PME les entreprises qui emploient moins de 500 personnes, ou celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain plafond variable selon les industries.

C'est dans le même esprit qu'en France, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises lutte depuis quelques années pour faire admettre officiellement un double critère d'appréciation : devrait, selon elle, entrer dans la catégorie des PME toute entreprise dont le chef est à la fois le véritable propriétaire et le directeur effectif. Si l'on adoptait cette définition pour le Japon, par exemple, on s'apercevrait que l'étonnante expansion économique de ce pays est assurée sur la base de structures professionnelles constituées à raison de 99,5 % de PME - celles-ci employant ensemble 25 millions de personnes, soit 80 % environ de toute la population active non-agricole. Voilà qui, sans la moindre ambiguïté, suffirait à démentir les prédictions sur la fin prochaine autant qu'inéluctable des petites et moyennes entreprises.

Les choses sont cependant moins nettes lorsque, prenant en considération la seule production industrielle, on cherche à préciser dans chaque pays la place qu'y occupent les PME. Tout au plus arrive-t-on alors à des ordres de grandeur : 27 % environ en Grande-Bretagne, par exemple, ou 42 % en France (mais ici, artisanat exclu). Pour les Etats-Unis, selon une estimation généralement admise, l'ensemble des PME (industrielles et commerciales) couvrirait environ 52 % du total de l'activité économique du pays; pour la France, des calculs analogues aboutissent au chiffre de 62 %.

Quoiqu'il en soit, un fait apparait certain : l'importance des PME est très supérieure - en poids économique, et pas seulement en nombre - à ce que l'on imagine communément, et il en va ainsi jusque dans les pays les plus évolués, les plus industrialisés. Une telle affirmation, même si de nouvelles séries statistiques étaient appelées à l'assortir de légères nuances, ne s'en inscrit pas moins à l'encontre de ce que chacun, dans son pays, croit être son expérience quotidienne, à savoir la contraction rapide du rôle des PME. Cette contradiction entre statistiques et expérience doit nécessairement avoir une explication que nous tenterons de découvrir dans une prochaine "Lettre".



LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA CRISE MONÉTAIRE. - Les Ministres des Finances des Six se sont finalement bien réunis le 13 septembre à Bruxelles, en dépit des rumeurs qui - la semaine dernière - avaient couru sur la remise éventuelle, de cette session. Deux raisons avaient été invoquées, surtout du côté du Benelux, pour justifier une telle remise : en premier lieu, la volonté de faire participer les Ministres des Affaires Etrangères aux travaux monétaires, ceux-ci débordant largement le seul domaine technique (Or une session des Ministres des Affaires Etrangères est prévue pour le 20 septembre); en second lieu, les divergences sensibles entre la République Fédérale et la France, que des entretiens bilatéraux - dont M. Mario Ferrari-Aggradi, Président en exercice du Conseil des Six, était le pivot - n'ont pas réussi à supprimer. Toutefois ces entretiens avaient, semble-t-il, permis de dégager un certain nombre de tendances d'ordre stratégique ou tactique sur lesquelles il est encore difficile de porter un jugement de valeur.

- 1°) Il n'y a pas le feu dans la maison. Les quatre "systèmes" de change qui ont été mis en place en République Fédérale, en France, au Benelux et en Italie fonctionnent vaille que vaille. La situation - et l'absence d'un accord des Six pour adopter un système unique - dit-on volontiers dans telle ou telle capitale, n'est pas dramatique. Aucun des protagonistes de l'affaire n'a pu démontrer aux autres que son système était le meilleur; aucun n'a fait faillite.

- 2°) Les régimes provisoires laissent le temps aux Six de s'attacher à l'essentiel, la réforme du système monétaire international, qu'ils sont décidés à promouvoir. C'est là un nouvel élément d'importance car, jusqu'à présent, les Etats membres n'avaient pas manifesté une telle volonté. Reste à savoir si cet intérêt porté au problème essentiel, mais à échéance moins immédiate que l'unification des marchés de change des Six, n'est pas simplement une manière d'estomper un profond désaccord sur ce dernier problème.

- 3°) Les problèmes monétaires ne sont qu'une partie - capitale certes - du dossier dont il faudra débattre globalement avec les Etats-Unis et sans doute le Japon, et qui comprend aussi les questions commerciales, les questions militaires et les relations avec le tiers monde.

Cette prise de conscience des véritables problèmes est sans aucun doute un événement favorable. Il reste que la réforme du système monétaire international - et, à plus forte raison, une discussion globale avec les Etats-Unis - demandera de longs mois. Chacun en est conscient et ne manque pas de le souligner. D'ailleurs, une réforme du système monétaire international devrait faciliter la solution de certains problèmes monétaires qui sont propres à la Communauté.

Il n'en demeure pas moins que l'installation des Six dans le "provisoire durable" actuel comporte d'énormes risques. Les différents systèmes de change appliqués aujourd'hui donnent sans doute, séparément, satisfaction aux Etats membres. En revanche ils sont loin d'être satisfaisants du point de vue de la Communauté dans son ensemble. Le Marché Commun agricole est menacé. Quand il faudra commercialiser les récoltes, d'ici deux mois, on devra se rendre compte que les mesures de péréquation mises en place aux frontières sont bien fragiles. Ne parlons pas de l'Union économique et monétaire : les Six en sont très loin. Mais il y a peut-être plus grave : qu'au bout d'un certain nombre de mois, les agents économiques en arrivent à la conclusion que le Marché Commun n'est plus cette zone de développement économique privilégiée - qu'on a cherché à promouvoir depuis des années. Quel sera le comportement des industriels s'ils s'aperçoivent, toutes proportions gardées, qu'il y a presque autant de risques à commercer avec la République Fédérale qu'avec n'importe quel pays Sud américain ? On peut perdre l'"habitude" de la Communauté beaucoup plus vite qu'on ne l'a prise.

Dans ces conditions, il importe que les Six ne se contentent pas de l'amalgame des différents systèmes qu'ils ont imaginés. Certes ces systèmes sont conservatoires, sont transitoires. Mais le transitoire peut être plus ou moins satisfaisant. Les Etats membres devraient donc s'efforcer d'harmoniser leurs régimes, d'en corriger les défauts et d'en combler les lacunes, notamment pour la République Fédérale en ce qui concerne la lutte contre les capitaux spéculatifs. Car une question doit être posée, en tout état de cause, et quoiqu'il advienne dans l'avenir dans le domaine monétaire européen ou international il circule sur le marché des eurodevises des capitaux représentant un montant de quelque \$ 70 milliards. Aucune réforme ne tiendra si on ne trouve les moyens de se protéger de ce hot money, soit en le fixant à long terme, soit en le résorbant d'une manière ou d'une autre.

A la fin de la semaine, la Commission a adressé aux Etats-membres une "communication" dans laquelle elle présente un certain nombre d'observations de nature à faciliter l'établissement d'une position commune des Six en vue de la réforme du système monétaire international.

- 1°) Un équilibre satisfaisant dans les relations internationales ne sera rétabli que si un réalignement est effectué dans les rapports de parité entre les monnaies des pays industrialisés. Un tel réalignement devrait inclure les monnaies de tous les pays concernés, y compris le dollar. Il devrait s'effectuer dans des conditions telles que la répartition du fardeau de l'ajustement tienne compte des situations économiques relatives de ces pays. A cet égard, il est difficile d'apprécier de telles situations économiques tant que reste en vigueur la surtaxe de 10 % introduite par Washington sur les importations américaines.

- 2°) Le nouvel équilibre des paiements internationaux ne pourra être maintenu que si, à l'avenir, tous les pays ou groupes organisés de pays respectent, sans exception, les obligations et contraintes du processus d'ajustement de la balance des paiements et mettent en oeuvre les politiques internes appropriées.

- 3°) Les réformes à apporter au système monétaire international devront respecter le principe de la fixité des parités, qui est nécessaire à la sécurité des transactions et à l'expansion des échanges. Cependant, le bon fonctionnement d'un système de parités fixes exige que des mesures soient mises en oeuvre à l'égard des mouvements internationaux de capitaux. Les accords de Bretton-Woods présentent sur ce point de graves lacunes. Ces lacunes pourraient être comblées en recourant à la fois à un élargissement modéré des marges de fluctuation, afin de pallier les conséquences des mouvements de capitaux induits par des différences de taux d'intérêt, et à une régulation effective des flux de capitaux à court terme.

- 4°) Les liquidités internationales continueront à être constituées par l'or et, pour une part croissante, par des instruments de réserve collectivement créés et gérés sur le plan international. Cela implique l'adaptation et le développement du système des droits de tirage spéciaux. Il importe donc d'organiser une diminution progressive du rôle d'instrument de réserve joué par les monnaies nationales.

L'occasion devrait être saisie pour que soient renforcées l'autorité et les possibilités d'action du FMI dans tous les domaines où s'exercent ses compétences, et pour que des dispositions utiles soient prises afin que la Communauté s'affirme en tant que telle au sein de cette institution. Les difficultés monétaires actuelles comportant pour la CEE des dangers indiscutables, la Commission renouvelle avec insistance ses propositions du 19 août dernier. Elle déclare **n** pas sous-estimer les difficultés tenant au fait qu'il est impossible d'envisager d'ores et déjà la fixation de nouveaux rapports de parité entre les monnaies des Etats membres, mais elle réclame le choix d'un "système intérimaire" propre à limiter les inconvénients de la situation actuelle pour la Communauté :

- établissement de taux de change fixes et "réalistes" à convenir entre les Six sans que les parités officielles en soient préjugées.

- introduction d'une certaine flexibilité des changes à l'égard de l'extérieur; maintien, puis rétrécissement des marges entre les Six

- application par tous les Etats membres de mesures strictes pour se protéger des mouvements massifs de capitaux

- interventions concertées des Banques centrales des Etats membres réalisées progressivement en monnaies nationales, en attendant que la Communauté dispose d'une unité de compte autonome.

- institution d'un mécanisme de solidarité financière conduisant à la création d'un Fonds Européen de coopération monétaire.

L'IMPACT DES MESURES COMMERCIALES AMERICAINES.- Les experts de la Commission évaluent à \$ 5.780 millions environ (soit 88 % des exportations des Six vers les Etats-Unis) le montant des exportations européennes frappées par la surtaxe de 10 % appliquée par l'Administration américaine. Les exportations communautaires vers les USA se sont élevées en 1970 à \$ 6.574 millions. Sur ce total, les ventes à droit nul ne se montaient qu'à \$ 582 millions et les ventes soumises à contingents à \$ 212 Millions.

La CEE est, avec le Japon et le Royaume-Uni, le partenaire le plus frappé en ce qui concerne la part de ses exportations atteinte par la surtaxe américaine (la plupart des exportations du Canada vers les USA se font en suspension de droit). Par conséquent, si la surtaxe américaine n'est pas discriminatoire dans son principe, elle l'est dans ses conséquences vis à vis de la CEE et du Japon.

Par Etat membre et au regard de la taxe de 10 % , les exportations vers les USA se sont ventilées de la manière suivante en 1970 (en \$ millions) :

	Exportations totales	Droits nuls	Exportations taxées	Restric- tions quan- titatives	Exporta- tions frappées	%
Pays-Bas	524	91	433	41	392	75
UEBL	696	95	601	21	580	83
France	930	144	786	17	769	83
Allemagne	3112	175	2937	23	2914	94
Italie	1312	77	1235	110	1125	86
CEE	6574	582	5992	212	5780	88

Les principaux secteurs communautaires concernés sont les suivants (y compris les exportations réalisées en exemption de droit aux Etats-Unis) - en \$ millions :

<u>alcools</u>	<u>chimie</u>	<u>produits textiles (*)</u>	<u>vêtements (**)</u>	<u>verre</u>
165	380	250	175	105
<u>fer et acier</u>	<u>machines</u>	<u>automobiles</u>	<u>chaussures</u>	<u>appareils scientifiques</u>
605	1195	1275	300	120

(*) à l'exclusion du coton et des vêtements
(**) y compris coton

En outre, il faut évidemment tenir compte des répercussions indirectes de la surtaxe américaine : les producteurs européens en souffriront tant sur les marchés des pays tiers, où la concurrence sera plus dure, que sur leur propre marché, plus durement attaqué par les exportateurs qui trouveront moins de place aux Etats-Unis.

PRISE DE POSITION DE L'INDUSTRIE DES SIX.- L'UNICE (Union des Industries de la CEE) vient de prendre position dans l'affaire monétaire internationale, position appuyée par les Fédérations centrales industrielles et d'employeurs des quatre pays candidats à l'adhésion. Les dispositions "particulièrement graves" prises par Washington, souligne l'UNICE, "risquent de susciter des mesures de rétorsion analogues, conduisant à la fois à une escalade dans les obstacles aux échanges et au développement des investissements de façon autarcique". L'UNICE "estime que le problème des nouveaux obstacles aux échanges internationaux devrait être examiné avec une priorité absolue, et elle se déclare disposée à appuyer toute initiative dans ce sens, sans négliger les efforts en vue d'éliminer les autres obstacles aux échanges qui subsistent encore".

En ce qui concerne la situation monétaire, l'UNICE considère, "de façon réaliste, qu'il ne sera pas facile de mettre sur pied immédiatement un nouvel arrangement mondial qui réponde à l'exigence fondamentale de la stabilité". Elle réaffirme ce qu'elle a déjà déclaré en mai 1971 : "Le fonctionnement normal du Marché Commun demande des relations fixes entre les monnaies des Etats membres". Elle souligne encore une fois les graves conséquences de l'incertitude monétaire sur les conditions de change. Le retour à des parités fixes "ne pourra être atteint de façon stable et définitive qu'avec la réalisation de l'Union économique et monétaire". Les expériences de ces derniers temps ont confirmé que cet objectif doit être poursuivi d'une manière plus décisive et plus rapide, pour éviter une détérioration progressive de la situation, qui pourrait devenir incontrôlable. L'instauration dans une dernière étape d'une monnaie unique reposant sur une zone étendue économiquement développée constituera un facteur non seulement de force pour l'Europe, mais d'équilibre pour l'ensemble des échanges mondiaux".

L'UNICE conclut qu'elle "verrait avec faveur un accord communautaire comportant la mise sur pied d'un système institutionnel de stabilisation des changes entre les pays membres, géré de façon communautaire et pouvant préfigurer graduellement les formules d'intervention pour la stabilité monétaire et pour une politique communautaire dans les rapports avec les pays tiers qui doivent caractériser une unité économique et monétaire".

LA CONJONCTURE EUROPEENNE.- Après sa vigoureuse expansion du premier trimestre, la production industrielle a connu durant les derniers mois une évolution plus hésitante. Une nette régression conjoncturelle a même été observée en Italie, imputable au climat social, toujours peu satisfaisant, ainsi qu'à la faiblesse de la demande intérieure, en particulier des investissements des entreprises. Un léger fléchissement, dû notamment aux grèves qui ont affecté d'importants secteurs industriels, a été enregistré en France et en Allemagne. D'une manière générale, l'expansion de la demande paraît se modérer progressivement dans tous les pays, sauf en France où elle reste très vive. En tout cas, les tensions sur l'appareil de production sont à présent moins aiguës, et l'appréciation des chefs d'entreprise sur leurs perspectives d'activité ne sont pas plus optimistes que précédemment.

Dans la plupart des pays de la CEE, le niveau de l'emploi est demeuré élevé au début de l'été. En même temps, les tendances à la détente ont persisté sur le marché du travail de plusieurs pays membres. C'est surtout le cas de la République Fédérale où depuis le mois d'avril, le nombre de personnes occupées dans l'industrie accuse une baisse en comparaison annuelle, tandis que le chômage s'accroît; pourtant, début juillet, on y comptait encore plus de cinq offres d'emploi non satisfaites pour un chômeur. En Italie, la faiblesse de la conjoncture a eu pour effet non seulement une nouvelle augmentation du nombre des chômeurs, mais aussi un ralentissement sensible de la migration d'agriculteurs indépendants vers d'autres activités. En France, les tensions sur le marché de l'emploi se sont, semble-t-il, de nouveau avivées, ce qui s'est traduit surtout par une augmentation du nombre d'offres d'emploi non satisfaites.

En ce qui concerne les prix, leur hausse rapide s'est poursuivie durant les derniers mois. En France, elle a même marqué une certaine accélération. La cause essentielle, outre la vigoureuse expansion de la demande de consommation, a été l'accroissement considérable des coûts : hausse des coûts mondiaux des matières premières et majorations importantes de salaires, allant de pair avec des progrès de productivité relativement limités. De plus, dans plusieurs pays, l'enchérissement des tarifs d'entreprises publiques et des loyers s'est répercuté nettement sur le coût de la vie.

Le recours à l'offre étrangère a eu tendance à se modérer dans la plupart des Etats membres sous l'effet du ralentissement de la conjoncture, si bien que le déficit commercial de l'ensemble de

la CEE vis à vis des pays tiers n'a vraisemblablement plus augmenté au cours des derniers mois. L'excédent extérieur de la République Fédérale a cessé de se réduire du fait d'une baisse prononcée des importations. En France par contre, la vigoureuse expansion de la demande intérieure a donné lieu à une accélération sensible du développement des importations; le niveau des exportations étant par ailleurs demeuré stationnaire, le déficit de la balance commerciale s'est de nouveau accru. Les exportations de l'Italie accusent une tendance nettement ascendante, tandis que la faiblesse de la demande intérieure a restreint ses achats de marchandises; le déficit du commerce extérieur de ce pays a, dès lors, continué à se réduire. Enfin les soldes extérieurs des Pays-Bas et de l'UEBL ont de nouveau été déficitaires, l'expansion des exportations s'étant ralentie alors que la propension à importer demeurait relativement ferme.

Le développement des échanges intracommunautaires s'est accéléré au cours des derniers mois. Abstraction faite de l'incidence des fluctuations des cours de change du mark et du florin, qui entraînent une augmentation des valeurs en dollar dans la statistique commerciale de la CEE, cette intensification des échanges tient avant tout à la demande de biens de consommation.

LA QUESTION DES ACIERS JAPONAIS.- Les sidérurgistes de la Communauté ont informé la Commission du développement anormal pris récemment par les pénétrations d'acier japonais. Cette évolution, que les mesures prises récemment par les Etats-Unis risquent d'amplifier, appelle selon les sidérurgistes une vigilance toute particulière en vue d'éviter de graves perturbations dans les économies des pays membres.

Au cours de la période de conjoncture sidérurgique exceptionnellement favorable des années 1968-69, prolongée jusqu'à l'été 1970, les exportateurs japonais avaient mis à profit la pénurie de certains produits laminés sur le marché européen pour s'y tailler une place de plus en plus importante. En fait, les fournitures d'acier en provenance du Japon ont presque doublé en un an, pour atteindre plus d'un million de tonnes, alors que les exportations d'aciers communautaires vers le Japon restent pratiquement nulles. Or, maintenant que le marché est à nouveau caractérisé par une sur-offre persistante, les livraisons japonaises se développent encore grâce à des prix sensiblement inférieurs aux prix rendus des entreprises communautaires. L'industrie sidérurgique des pays membres en ressent d'autant plus les effets que la demande intérieure d'acier est en stagnation, et recule même ici ou là, tandis que les stocks constitués dans le courant de l'année 1970 pèsent sur le marché.

Pendant le premier semestre 1971, la production communautaire d'acier brut a dû, dans ces conditions, être freinée de manière sensible : elle n'a atteint que 53,1 millions de tonnes d'acier brut, soit une diminution de 6,3 % par rapport à la période correspondante de 1970, alors que l'indice de la production industrielle dans son

ensemble à continué à croître, quoique de façon modérée. Parallèlement à cette baisse de la production communautaire, les capacités de production ont connu des hausses importantes (sans doute 8 % pour l'ensemble de l'année). Il s'ensuit le risque d'une baisse du taux d'utilisation des installations, c'est-à-dire d'une augmentation des coûts fixes par tonne produite. D'où une situation difficile dans certaines entreprises, d'autant que les prix de certaines matières premières et les coûts salariaux se sont trouvés majorés.

Le ralentissement conjoncturel se traduit d'ailleurs par une diminution notable des rentrées de nouvelles commandes de produits laminés : celles-ci sont tombées, sur le marché commun de l'acier, à seulement 29,7 millions de tonnes au premier semestre 1971, soit une réduction de 11,5 % par rapport à la période correspondante de 1970. Les ventes dans les pays tiers ont certes augmenté, mais sans pour autant compenser entièrement les pertes enregistrées à l'intérieur de la Communauté.

Les mesures américaines risquent maintenant d'aggraver sensiblement la situation. Les sidérurgistes avaient espéré pouvoir échapper à la taxe de 10 % sur les importations, puisque l'accord d'autolimitation des livraisons sur le marché américain qu'ils avaient conclu en 1968 avec les autorités américaines était assorti de la condition que Washington ne prendrait pas de mesures protectionnistes dans le domaine de l'acier. Pourtant, lorsque M. Jacques Ferry, Président en exercice de l'Association des sidérurgistes, s'est rendu à Washington pour y négocier une prorogation de cet accord, qui expire fin 1971, il s'est heurté au refus des Américains d'exempter l'acier de la surtaxe à l'importation. Les négociations ont donc été rompues, et l'accord actuellement en vigueur a été dénoncé par M. Ferry.

Le problème des exportations de produits laminés vers les Etats-Unis est d'ailleurs particulièrement grave, étant donné que les utilisateurs, négociants et producteurs américains avaient constitué des stocks importants dans la perspective d'une grève éventuelle des travailleurs métallurgistes. En juillet dernier, cette menace de grève a pu être écartée et les quantités stockées pèsent maintenant sur le marché, diminuant d'autant les possibilités d'écoulement. Avec la surtaxe de 10 % et les effets des mesures monétaires prises par Washington, il sera donc de plus en plus difficile à l'acier européen de pénétrer sur ce marché.

Mais les producteurs européens ne sont pas les seuls à être touchés par ce développement. La sidérurgie japonaise elle aussi voit se réduire ses possibilités d'écoulement sur le marché américain. Elle cherche donc nécessairement à écouler les disponibilités ainsi libérées sur les autres marchés d'importation, notamment le Marché Commun et les traditionnels marchés de la sidérurgie européenne. Cette dernière a ainsi le plus grand intérêt à ce que les négociations commerciales entre la Communauté et le Japon - et qui visent notamment l'instauration de clauses de sauvegarde - aboutissent rapidement et soient étendues aux produits sidérurgiques, comme il vient d'être

demandé au Conseil par la Commission.

LE PROGRAMME DE RECHERCHES D'EURATOM.- Le Comité consultatif général du Centre Commun de recherche vient de formuler un avis positif sur le projet de programme de recherches qui lui avait été soumis par M. Caprioglio, Directeur général du Centre. Il s'agit d'un programme triennal comprenant des actions de soutien au développement des réacteurs, des actions de service public, de la recherche fondamentale et des actions non nucléaires. Le montant global des dépenses prévues atteint quelque Uc 150 millions pour les trois années, et un personnel de 2.000 agents, soit à peu près le potentiel actuellement en place.

La Commission pourra ainsi approuver et transmettre au Conseil son nouveau programme dans les délais prévus pour que le Parlement européen puisse se prononcer dans le courant du mois de novembre.

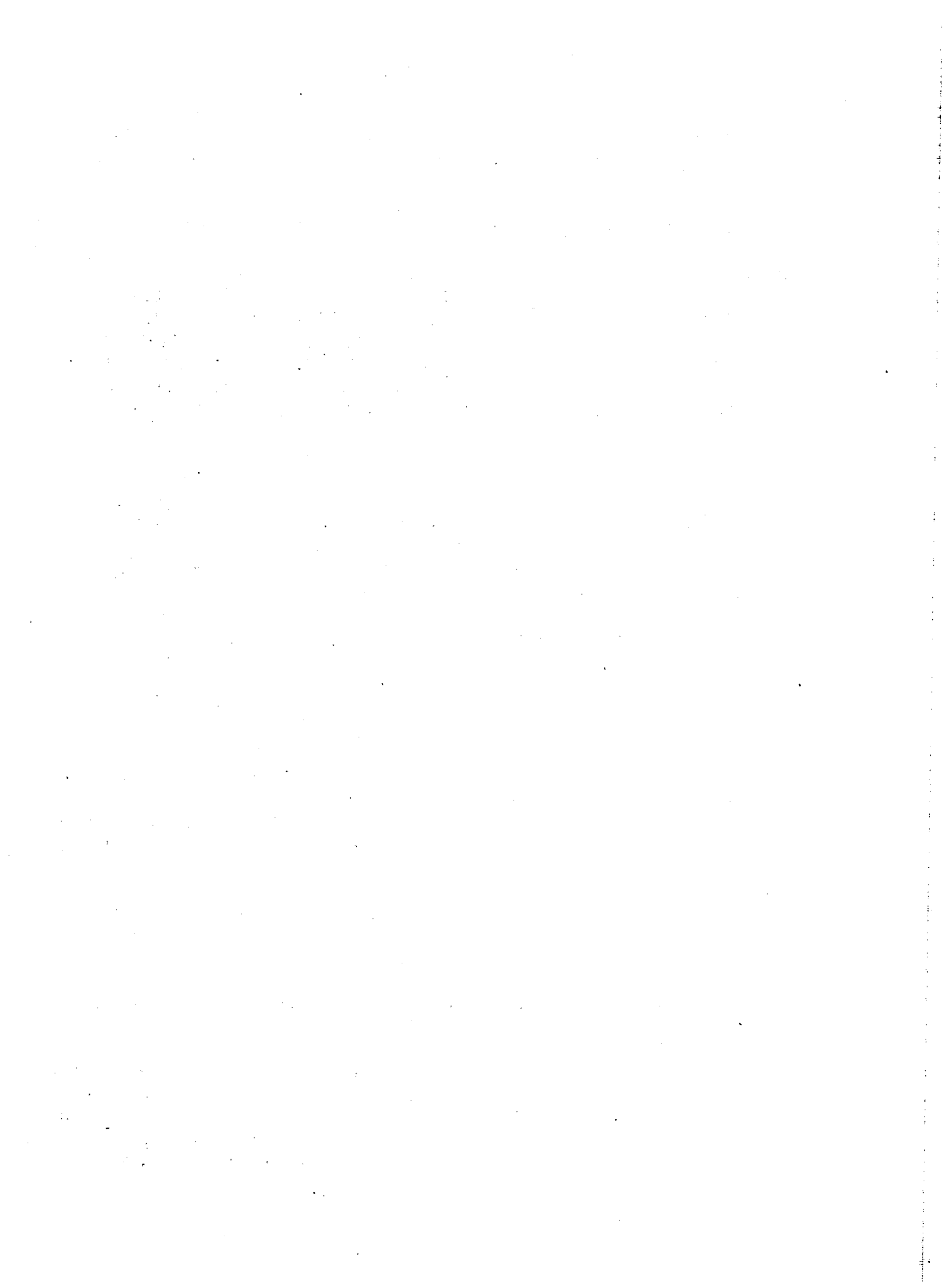
E U R O F L A S H

- P. 17 - ASSURANCES - France: EDWARD LUMLEY & SONS développe sa filiale de Paris. Italie: NATIONAL VULCAN ENGINEERING INSURANCE GROUP installe une représentation à Gênes. Pays-Bas: Association néerlandobritannique dans ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGS.
- P. 17 - AUTOMOBILE - Allemagne: Simplification des intérêts de SAAB SCANIA. Belgique: Création de FIAT FINANCE.
- P. 18 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: WALDON PROPERTIES s'installe à Bruxelles; Nouvel actionnaire pour STRAMIT. France: JONES, LANG, WOOTTON s'installe à Paris. Italie: INTERFININVEST développe sa filiale de Gênes. Pays-Bas: STEENFABRIEK "DE TOLLEWAARD" passe sous le contrôle de N.B.M.; P.M. & J. JONGENEEL repousse une OPA. Suisse: L. GIROD & C° est à capital allemand.
- P. 19 - CAOUTCHOUC - France: KENTREDDER DEVELOPMENT LTD s'installe à Oullins/Rhône. Pays-Bas: EUROTRANSPORTTECHNIEK est filiale de CONTINENTAL RUBBER.
- P. 20 - CHIMIE - Allemagne: Les accords AGA/L'AIR LIQUIDE. Belgique: AGA négocie l'élargissement de son contrôle sur SOGAZ. Espagne: INOFORMA est filiale de PROSYNTHESE. France: Association belgo-britannique dans INTEROX CHIMIE; Réorganisation de ENCRESES OGE par LORILLEUX LEFRANC. Pays-Bas: EMKEN NEDERLAND est à capital britannique.
- P. 21 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne: PATENTS INTERNATIONAL AFFILIATES s'installe à Francfort; AZ-ANZEIGENDIENST est fondée par KNIGHT, WEGENSTEIN; SARTEC développe sa filiale de Mannheim. Belgique: EUROVEST ferme SEREX. Italie: D. BALFOUR & SONS et FOREIGN STUDY s'installent à Rome.
- P. 23 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Belgique: CLAUGER BENELUX est à capital français, et KUBITON à capital allemand; MLC TEXCONTROL appartient à LA VESDRE-BELGE DE PEIGNAGE & FILATURE. Espagne: Les accords GENERAL MOTORS (FRANCE)/DOMAR. France: NEIL & SPENCER s'installe à Paris; Constitution définitive de CELMANS par SCHNEIDER RADIO TELEVISION et LA RADIOTECHNIQUE. Italie: LANDIS & GYR reprend certains actifs CARLO GAVAZZI. Luxembourg: BILLMAN-REGULATOR ferme HOLDING DES REGULATEURS. Pays-Bas: Création de BRITISH INSULATED CALLENDER'S CABLES FINANCE.
- P. 25 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: Les accords GEBR. SULZER/M.A.N.; W. KUNZ AG-MASCHINEN & APPARATEBAU s'installe à Nuremberg. Autriche: GEBR. DINGERKUS s'installe à Mödling, et SARTORIUS-

WERKE à Vienne; DUGENA-UHREN transforme en filiale sa succursale de Vienne. Belgique: AIRFLAM ferme sa filiale d'Auderghem, et ROCKWELL MANUFACTURING sa succursale de Bruxelles. Espagne: Les accords EISENWERK ROEDINGHAUSEN/MASONEILAN, et ACKERMANN FAHRZEUGBAU/TORIBIO & FACUNDO. France: ENTREPRISE PILLET passe sous le contrôle de GEBR. SULZER; MARZORATI TECHNICA INDUSTRIALE devient actionnaire d'UNICUM; CARRIER ENGINEERING et CARRIER SA sont majoritaires dans CONTINENTALE D'APPLICATIONS TECHNIQUES; ULTRASHOW est à capital luxembourgeois. Grande-Bretagne: COPELAND REFRIGERATION EUROPE ouvre une succursale à Pangbourne/Bucks. Grèce: Les accords RAPANELLI/PRIMOLIA. Suisse: SIHIFINANZ est filiale de SIEMEN & HINSCH; RHEINHÜTTE VORM. LUDWIG BECK s'installe à Steckborn-Thurgau; DANIELI est à capital italien; Les accords ALFRED H. SCHUTTE/ALBE/ANDRE BECHLER. Yougoslavie: Coopération SACET SpA/BORIS KIDRIC.

- P. 29 - CUIR - France: SOC. RONCHI VALIGERIA s'installe à Pau-Lons/B.P.
- P. 29 - EDITION - France: Négociations DUNOD/HACHETTE. Grande-Bretagne: MCA INTERNATIONAL ouvre une succursale à Londres.
- P. 29 - ELECTRONIQUE - Allemagne: COMPUTER MACHINERY s'installe à Stuttgart. Espagne: Créations de THOMSON-CSF IBERICA et de C.I.I. ESPANOLA. France: MILES ROMAN s'installe à Paris; Création de CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNEES. Pays-Bas: Formation de SONY DISTRIBUTION CENTRE (EUROPE). Suisse: Association germano-suisse dans WIDIEX.
- P. 31 - FINANCE - Belgique: PHOENIX s'installe à Bruxelles. France: Renforcements de majorité dans BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. et dans CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL; DILLON READ ferme une succursale à Paris. Italie: Constitution définitive de GULF & WESTERN INTERNATIONAL. Luxembourg: EUROPA SERVICE, RENT A CAR est d'origine américaine; SPARTAN HOLDING et INTERNATIONAL MARKET FORECAST sont d'origine suisse; Création de GESTION & PARTICIPATION; BASINVEST SA HOLDING appartient à BANQUE LAMBERT. Pays-Bas: FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO élargit ses intérêts dans SLAVENBURG'S BANK.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Autriche: ST. GEORG-KELLEREI est à capital allemand. Belgique: BRASSERIE ARTOIS fonde BIERCENTRALE ARTOIS WOULUWE. Espagne: UNILEVER se défait de SOC. ESPANOLA DE NUTRICION ANIMALE. France: LUKULLUS FLEISCHWARENFABRIK ferme sa filiale de Bouzonville/Moselle; F.J. BURRUS & CIE reprend indirectement certains actifs à FRANCAISE DES CHOCOLATS & DES THES L. SCHAAL & CIE; EXPLOTTATION AGRICOLE RHODANIENNE-SEAR est à capital américain. Pays-Bas: HEINEKENS prend le contrôle absolu de COEBERGHES; VERBUNT & C° passe sous le contrôle de DOUWE EGBERTS.

- P. 34 - INDUSTRIE DES LOISIRS - France: SCHOTTELWERFT, JOSEF BECKER s'installe à Villeneuve-St-Georges. Grande-Bretagne: GEBR. FALLER s'installe à Londres. Pays-Bas: KLEPPER-WERKE s'installe à Bussum.
- P. 35 - METALLURGIE - Allemagne: DELAFON HANDELSGES. est filiale de GENERALE DE FONDERIE; TANK- & DRUCKBEHÄLTERBAU est à capital français. Belgique: SLEEPDIENST WILLEM MULLER s'installe à Anvers. Espagne: Seconde filiale pour ARNOLD KNIPPING; UGINE-KUHLMANN développe UGIMICA; Création de COMMERCY-IBERICA. France: Association PECHINEY/UGINE KUHLMANN dans STE POUR L'INFORMATIQUE et STE CENTRALE DE SERVICES TECHNIQUES GENERAUX; Transformation d'IMMOBILIERE CHIMIQUE en PRODUITS CHIMIQUES UGINE-KUHLMANN. Pays-Bas: KOENIG s'installe à Hooge Zwaluwe. République Sudafricaine: METALLGESELLSCHAFT s'installe à Johannesburg.
- P. 37 - PAPIER - Pays-Bas: DOMTAR LTD s'installe à Amsterdam.
- P. 37 - PETROLE - Autriche: Simplification des intérêts de ROYAL DUTCH-SHELL. Belgique: BROLLIET & CIE fonde HYDROCARBON PRODUCTS BELGIUM; OIL EXCHANGE-NATIONAL INDEPENDANT OIL est à capital britannique. Italie: Concentration au profit d'INDUSTRIE CHIMICHE DI GAETA & IMPIANTI. USA: ROYAL DUTCH-SHELL se défait de C.H. SPRAGUE & SON.
- P. 38 - PHARMACIE & PARFUMERIE - France: Concentration au profit de COGEPRIS. Grande-Bretagne: EVE OF ROMA (U.K.) est à capital italien. Italie: Concentration au profit de G. POZZANI.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: FILOFIBRA ouvre une succursale à Düsseldorf. France: GRUPPO FINANZIARIO TESSILE prend le contrôle absolu de SOVEFI; BURTON GROUP se grossit de SAINT REMY. Italie: FERRINO & C° est filiale de FISPAO; Concentrations au profit de LINIFICIO & CANAPIFICIO NAZIONALE, et de MAGNONI & TEDESCHI. Pays-Bas: POLYDAUN INTERNATIONAL est filiale de JOS. MÖLLERS; ALEX ADAM passe sous le contrôle d'AMMERAAL NEDERLAND.
- P. 41 - TRANSPORTS - Allemagne: M.I.T.-INTERNATIONALE TRANSPORTE est à capital néerlandais. Brésil: J.H. BACHMANN s'installe à Sao Paulo. Italie: Association germano-italienne dans ATLANTICA.
- P. 41 - VERRE - Allemagne: JOHNS-MANVILLE prend le contrôle de SCHULLER. France: Association franco-américaine dans INTERNATIONAL GLASS EQUIPMENT.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: CARTIER (joaillerie) s'installe à Munich. Autriche: VOR-DRUCK & PRÄSENT VERTRIEBS (agendas, cadeaux) est à capital allemand. Belgique: ETS LARDENOIS (brosserie) s'installe à Molenbeek-St-Jean; LE JOINT INTERNE (maintenance de canalisations) ouvre une succursale à Liège. France: FIGARO (postiches) prend le contrôle d'ANDRE BEAU & CIE-MAISON WILLIAMS CUVERVILLE.



ASSURANCES

(627/17) L'association conclue en 1970 (cf. N° 598 p. 14) pour couvrir les risques "transports" au Benelux entre la filiale ECONOMIC INSURANCE C° Ltd de Londres (cf. N° 625 p. 17) du groupe FURNESS, WITHY & C° Ltd (Londres) et la compagnie de Rotterdam HOLLANDSCHE VERZEKERING:-MIJ. "DE HANDEL" N.V. (groupe FURNESS N.V. de Rotterdam - cf. N° 581 p. 45) a débouché sur la création auprès de celle-ci d'une filiale commune, ECONOMIC EUROPA VERZEKERINGS MIJ. N.V. (capital autorisé de Fl. 12,5 millions), où la seconde est majoritaire.

(627/17) Le groupe d'assurances de Londres EDWARD LUMLEY & SONS Ltd a élevé à F. 50.000 le capital de sa filiale (55%) de Paris EDWARD LUMLEY & SONS (PARIS) Ltd afin d'en faciliter l'expansion.

Contrôlant de nombreuses affaires au Royaume-Uni, le groupe est également présent en République Fédérale (ELLIOTT & GAULD GmbH d'Awrich), Australie, Canada, Ceylan, Malaisie, Nouvelle Guinée, Nouvelle Zélande, Singapour, République Sudafricaine et Etats-Unis.

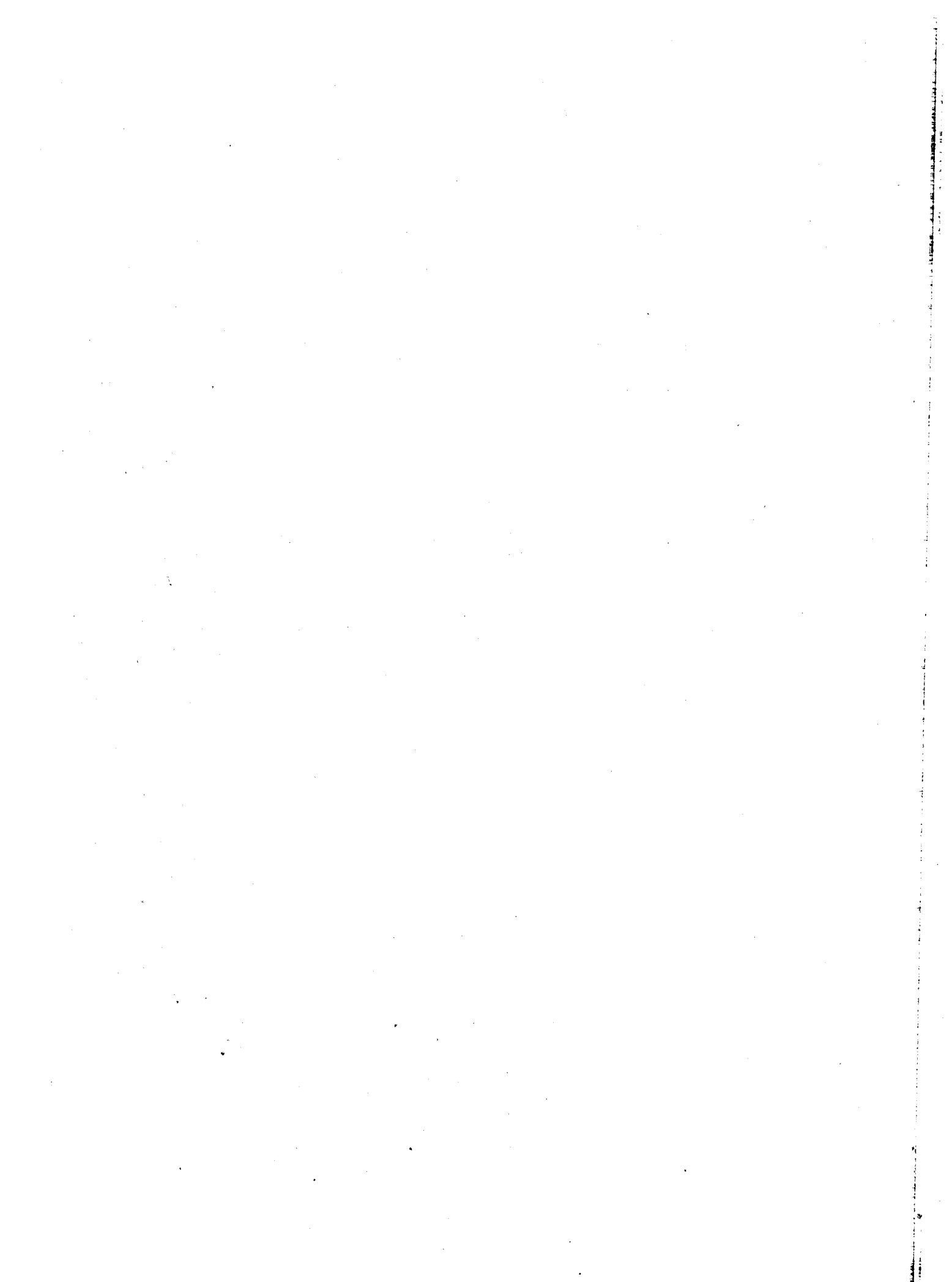
(627/17) La compagnie britannique d'assurances générales NATIONAL VULCAN ENGINEERING INSURANCE GROUP Ltd (Manchester) a ouvert à Gênes une représentation compétente en matière de risques "Dommages".

AUTOMOBILE

(627/17) Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. N° 626 p. 16) a constitué en Belgique une filiale de crédit automobile, FIAT FINANCE SA (Waterloo) au capital de FB 10 millions, directement contrôlée par la filiale locale FIAT BELGIO SA (anc. SAMAF).

En République Fédérale, le groupe italien a transformé sa filiale MARCHIA KREDITVERMITTLUNGS GmbH (Heilbronn) en FIAT KREDIT GmbH.

(627/17) Le constructeur suédois d'automobiles et équipements mécaniques lourds SAAB SCANIA A/B (cf. N° 492 p. 21) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale en fusionnant les sociétés SAAB DEUTSCHLAND GmbH de Francfort (cf. N° 479 p. 27) et SAAB-SCANIA DEUTSCHLAND GmbH (Koblenz) au profit de la seconde.



BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(627/18) Animée par MM. Gordon et Walter Spreckley, la compagnie de promotion immobilière WALDON PROPERTIES Ltd de Londres s'est donnée une filiale à Bruxelles, WALDON PROPERTIES BELGIUM SA (capital de FB 1,5 million), que préside M. Gordon Spreckley et dirige M. André Debae.

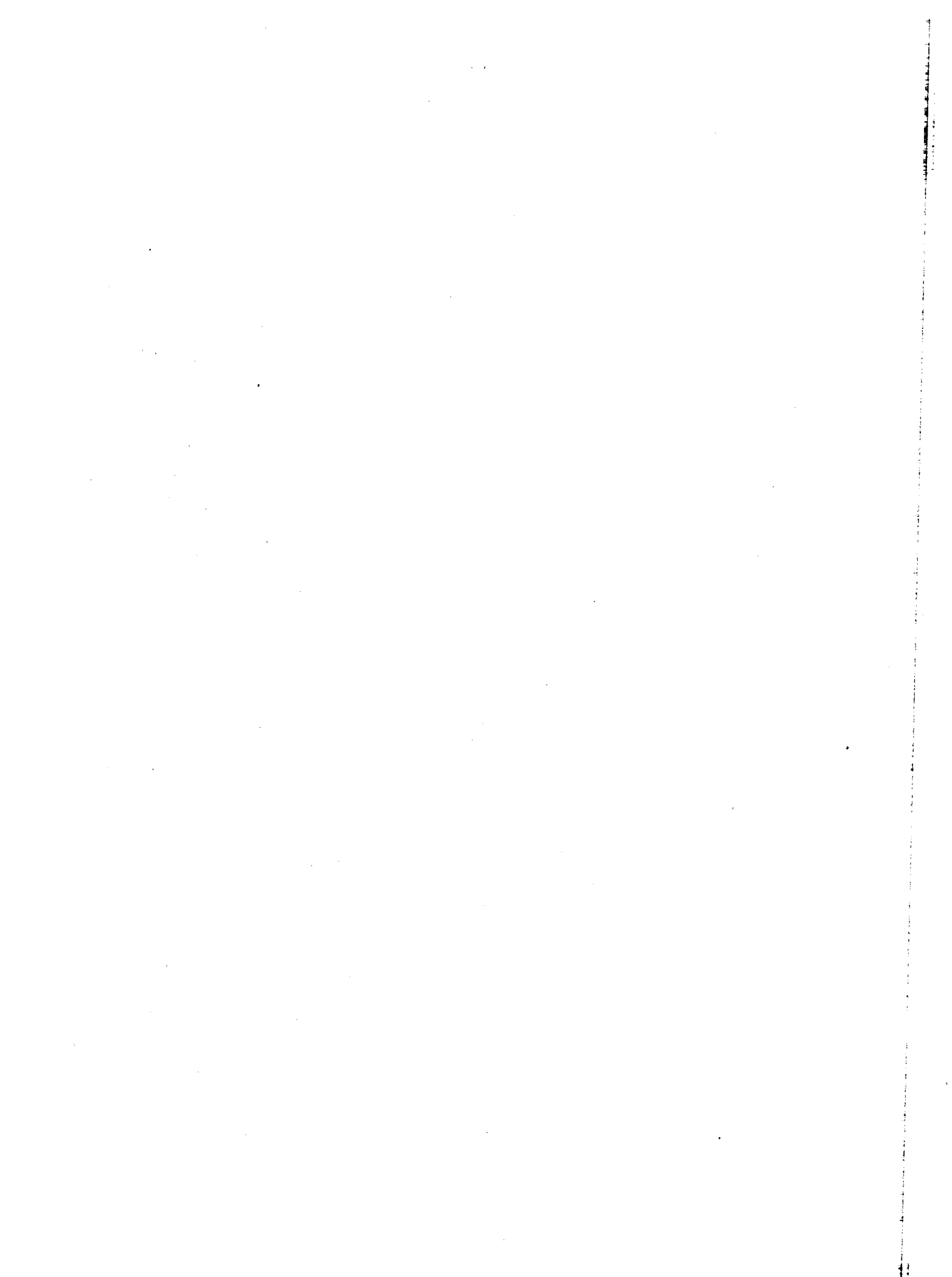
(627/18) L'entreprise néerlandaise de construction immobilière et génie civil N.V. VEREENIGDE N.B.M. BEDRIJVEN de Rijswijk/Z.H. et Zaandam (cf. N° 619 p. 15) s'est assurée le contrôle de la briqueterie N.V. STEENFABRIEK "DE TOLLEWAARD" de Lienden (anc. N.V. BAKSTEENINDUSTRIE "DE TOLBEL") en devenant majoritaire dans la société de portefeuille N.V. BELEGGINGSMIJ. "DE TOLLEWAARD" (Lienden), qu'anime la famille Van Dongen.

Dans un second temps, cette briquetterie, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 15 millions, sera fusionnée par N.B.M. avec sa filiale de la branche STEENFABRIEK "DE BOMMERLERWAARD" N.V. (Kerkdriel), que dirigent MM. H. Plantenga et H.J. Van Dongen.

(627/18) La S.N.I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. N° 623 p. 32) a souscrit l'intégralité de l'emprunt convertible de FB 8 millions émis par la compagnie belge STRAMIT SA (Waremmes) - dont elle sera ainsi, après conversion, actionnaire pour 47 % aux côtés de l'entreprise néerlandaise de panneaux de construction et revêtements en agglomérés de pailles et stratifiés STRAMIT C.V. (Someren), filiale absolue du groupe HALMPLANK N.V. (cf. N° 611 p. 18).

STRAMIT C.V., qui possède de nombreux intérêts en Europe (Luxembourg, Goldemstedt/Oldb., Düsseldorf, Vilvorde, Lindesberg, etc ...), a récemment procédé à une rationalisation de ceux qu'elle détient en France en fusionnant les compagnies FORTAL Sarl et STRAMIT SA (Hazebrouck/Nord) au profit de la seconde, qui a en conséquence porté son capital à F. 106.200.

(627/18) Des intérêts allemands portés par MM. Walter Hupfer (Wyhlen) et Karlheinz Hupfer (Inzlingen) ont été à l'origine en Suisse de l'entreprise de matériaux de construction en béton et graviers L. GIROD & C° KG (Kaiseraugst/Aargau), dotée d'un fonds de commandite de FS 50.000 et gérée par M. Leo Girod-Butz (Muttenz/Bâle).



(627/19) Déjà présente chez les Six avec des filiales sous son nom à Bruxelles et Rotterdam (cf. N° 560 p. 19), l'agence de promotion et conseils immobiliers de Londres JONES, LANG, WOOTTON s'est également installée à Paris en y constituant la société JONES LANG WOOTTON SA (capital de F. 100.000), que préside M. Albert Teixecra de Mattos.

(627/19) Filiale à Gênes de la compagnie suisse de portefeuille IFI INTERFININVEST SA (Chiasso et Genève) et présidée par M. Giuseppe Pella, la société de leasing immobilier CIA DI CONSULENZE & COSTRUZIONI-C.C.C. SpA (capital de Li. 50 millions) a ouvert à Milan, sous la direction de M. Tommaso Mangini, sa troisième succursale en Italie - après celles de Rome et Turin.

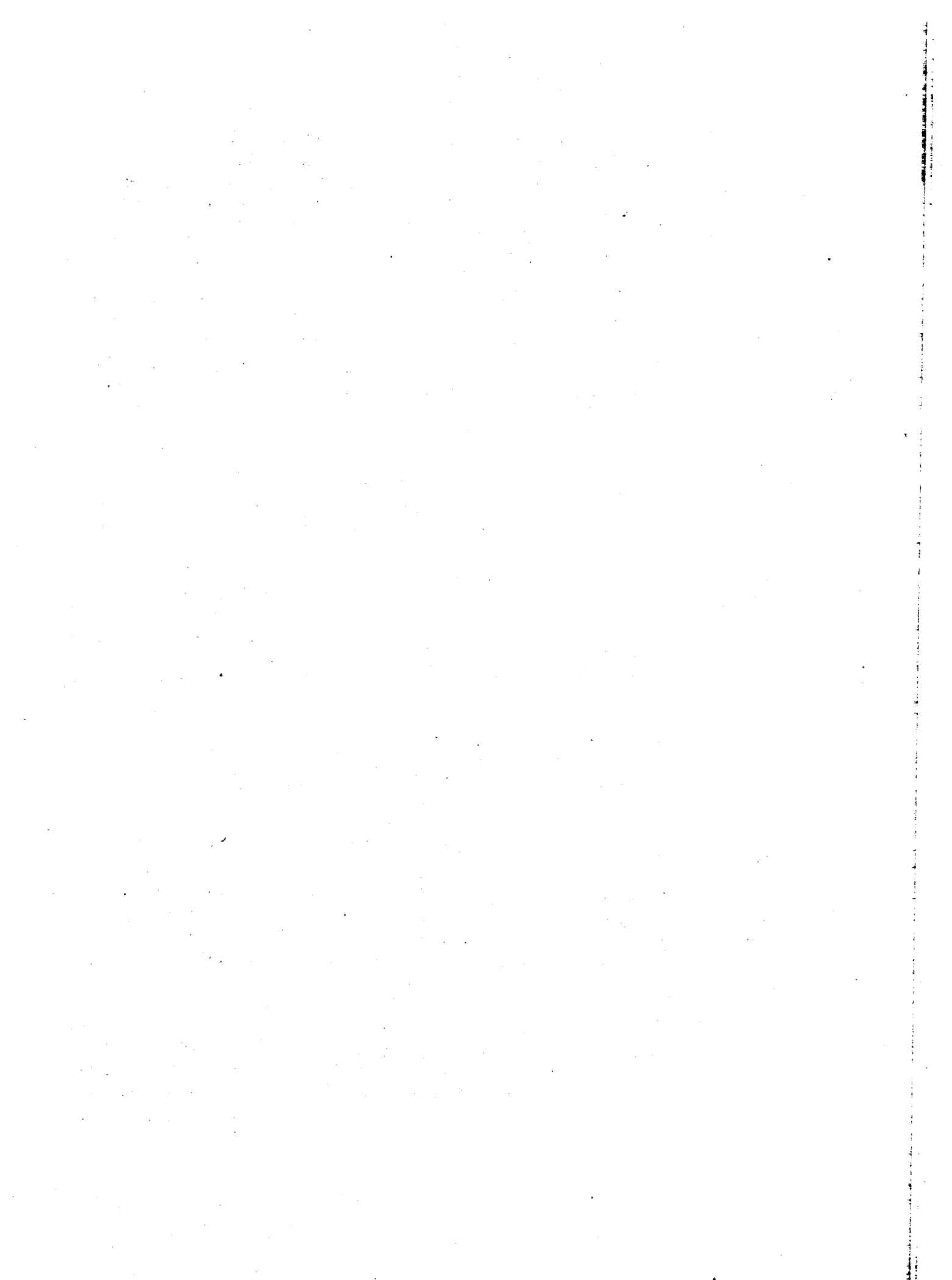
(627/19) L'entreprise de menuiserie industrielle et négoce en gros de bois d'oeuvre N.V. HOUTHANDEL v/h P.M. & J. JONGENEEL d'Utrecht (cf. N° 615 p. 15) a repoussé une offre de prise de contrôle lancée par le THYSSEN BORNEMISZA GROEP N.V. de La Haye (cf. N° 606 p. 16).

Occupant quelque 850 personnes, JONGENEEL est depuis peu majoritaire dans son homologue A.C. BALLEMANS N.V. de Dongen (250 employés). Elle partage avec le groupe suédois MÖ OCH DOMSJO A/B (Ornsköldvik) le contrôle de la firme de panneaux de fibres de bois TREETEX BOUWMATERIALEN N.V. (Utrecht), qui possède elle-même une filiale en Belgique, TREETEX ACOUSTICS SA (Vilvorde).

CAOUTCHOUC

(627/19) Animée par MM. Bernardus M. Pon et Anton van Drumpt, et chargée de la représentation générale aux Pays-Bas du groupe caoutchoutier de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. N° 624 p. 18), la firme d'Amersfoort CONTINENTAL RUBBER N.V. (cf. N° 560 p. 48) s'est donnée à son propre siège une filiale de vente de caoutchouc industriel, bandes transporteuses, etc ... EUROTRANSPORTTECHNIEK N.V. (capital de Fl. 250.000), que dirigent MM. W.C. Mathies et J. Krebbus.

(627/19) La compagnie de Londres KENTREDDER DEVELOPMENT Ltd a participé pour 33,3 % à la création à Oullins/Rhône de la firme de négoce de pneus KENTREDDER PNEUS FRANCE SUD Sarl (capital de F. 20.000), en association pour le solde avec MM. Michel et Alain Rosier - le second étant gérant de la nouvelle affaire.



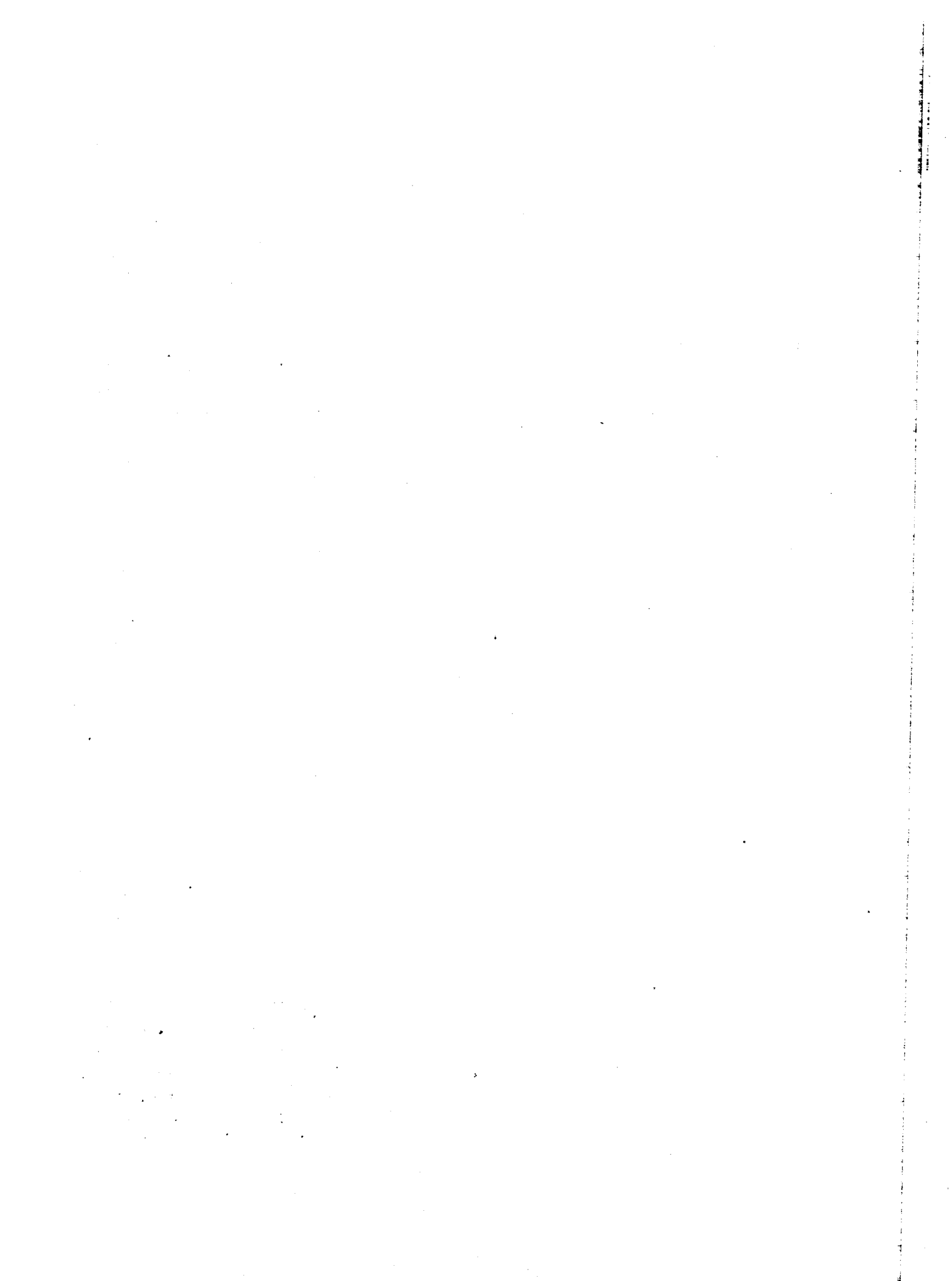
CHIMIE

(627/20) Le groupe suédois de gaz industriels AGA A/B de Lidingö (cf. N° 613 p. 20) a lancé une offre publique en vue d'élargir son contrôle (55%) sur l'entreprise belge SOGAZ-SA DES GAZ INDUSTRIELS de Machelen/Brabant (cf. N° 465 p. 20). Spécialiste de gaz industriels, celle-ci produit aussi des radiateurs et équipements de chauffage industriels à travers sa filiale SA TUBES DE PEPINSTER (anc. TUBES DE LA VESDRE) et elle produisait également de tels matériels à travers sa filiale INTERNATIONAL SAMSON SA de Seilles-les-Andennes (cf. N° 249 p. 26) - commune avec la société britannique INTERNATIONAL BOILERS & RADIATORS Ltd (Gastehead) - qui a été tout dernièrement cédée au groupe SOMY SA de Couvin (cf. N° 618 p. 27).

AGA a par ailleurs négocié une coopération dans le domaine des gaz industriels en République Fédérale et au Benelux avec le groupe L'AIR LIQUIDE SA (Paris), assorti de la mise en commun sur une base paritaire de leurs intérêts respectifs : (1) le partenaire français prendra une participation de 50% dans la filiale AGA GAS GmbH (Hambourg) du groupe suédois et lui apportera en contrepartie sa filiale L'AIR LIQUIDE EDELGAS GmbH (Düsseldorf), qui deviendra filiale absolue d'AGA GAS. (2) Des filiales 50/50 seront constituées au Benelux - où le partenaire français dispose d'une filiale sous son nom à Rotterdam, de deux affiliées à Alblasserdam, N.V. ACETYLEEN-DISSOUSFABRIEK "DE GRAAFSTROOM" et N.V. ZUURSTOFFFABRIEK "DE ALBIAS" (cf. N° 566 p. 18), ainsi que d'une filiale (69,4 %) sous son nom à Liège (cf. N° 253 p. 21); ces associations tiendront compte du fait que la position industrielle du groupe suédois est plus forte aux Pays-Bas, tandis que celle du groupe français est supérieure dans l'UEBL, et elles n'engloberont pas les installations de production et de distribution par canalisations d'oxygène qu'y possèdent les deux groupes chacun pour son compte.

(627/20) La compagnie britannique de vernis, enduits, peintures et produits chimiques pour construction et réparation navales ESSEX MARINE CHEMICALS Ltd (Benfleet/Essex) a installé à Rotterdam une filiale commerciale, EMKEM NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 150.000), dirigée par MM. M. Stathakis, I. Papaisannou et M. King.

(627/20) Membre à Paris du groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. N° 625 p. 21), la compagnie ASTRAL SA (capital de F. 17,11 millions) a récemment fait apport (cf. N° 620 p. 17) de son Département d'encre d'imprimerie "Milori" (5% de son activité - cf. N° 617 p. 23) à la filiale STE DES ENCREES OGE SA (Malakoff/Hts-de-Seine) du groupe LORILLEUX LEFRANC SA (Puteaux/Hts-de-Seine). Celui-ci a, en conséquence, transformé cette affaire en MILORI SA après en avoir élevé le capital à F. 2,1 millions.



(627/21) La coopération nouée fin 1970 en matière de produits peroxydés pour désinfectants, agents de blanchiment, insecticides, cosmétiques, etc ... entre les groupes britannique LAPORTE INDUSTRIES Ltd (cf. N° 622 p. 20) et belge SOLVAY & CIE SA (cf. N° 625 p. 20) s'est développée avec la création à parité à Paris de la société INTEROX CHIMIE SA (capital de F. 4 millions), que préside M. Eugène Baratte.

Dans ce domaine, LAPORTE dispose à Paris d'une filiale paritaire avec le groupe L'AIR LIQUIDE SA (cf. N° 620 p. 15), STE CHALONNAISE DE PEROXYDES ORGANIQUES E.W.L.-A.L. SA (cf. N° 556 p. 20), où sa participation est directement portée par sa filiale de Munich PEROXID-CHEMIE GmbH (anc. ELEKTROCHEMISCHE WERKE MÜNCHEN - cf. N° 596 p. 16) où SOLVAY détient depuis peu, à travers sa filiale de Hanovre KALI-CHEMIE AG, une participation de 50%.

Les deux partenaires ont déjà constitué à Ixelles-Bruxelles la société INTEROX SA (capital de FB 230 millions), et SOLVAY s'apprête à rétrocéder à LA PORTE des participations de 50 % dans ses filiales de Rotterdam NATROCHEMIE N.V. et Rossignano PERSOLA SpA, transformées en INTEROX CHEMIE N.V. et INTEROX CHIMICA SpA.

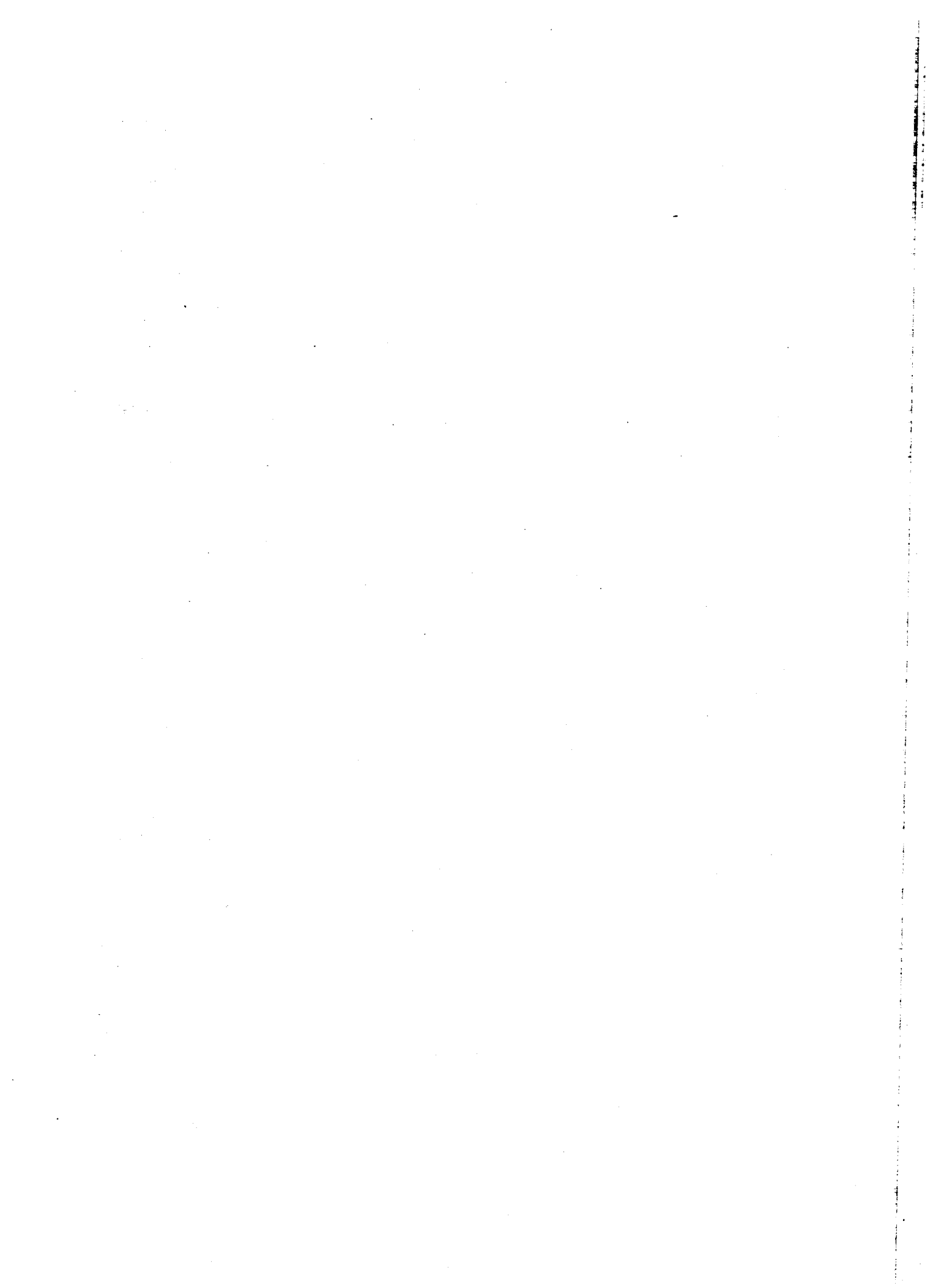
(627/21) L'entreprise française de produits organo-chimiques et benzoïques PROSYNTHESE SA de Paris (anc. PROSYNTHESE-SAROC SA) s'est donnée à Madrid une filiale (50 %) commerciale, INOFORMA SA (capital de Pts 2 millions).

CONSEIL ET ORGANISATION

(627/21) La firme de conseil et aide technique en matière de lutte contre les nuisances et la pollution D. BALFOUR & SONS (Londres) a installé à Rome une filiale d'assistance et engineering, BALFOUR ITALIA Srl (capital de Li. 0,9 million), présidée par M. Donald Lowe et dirigée par M. Leopoldo Baruchello.

(627/21) Spécialiste aux Etats-Unis de formation professionnelle, séminaires, voyages d'études, cours de recyclage, organisation administrative et industrielle, etc ..., l'Institut FOREIGN STUDY LEAGUE de Salt Lake City/Utah (cf. N° 613 p. 22) a renforcé ses intérêts chez les Six avec la création d'une filiale à Rome, FOREIGN STUDY LEAGUE SpA (capital de Li. 6 millions), dont les directeurs sont MM. B. Smith, W.J.M. Touw, G.T. Session, D.L. Berman et J. Koeman.

La fondatrice s'était donnée début 1971 une filiale sous son nom à Rotterdam, animée par M. J.A.C. Loots.



(627/22) La société de conseil industriel, commercial et financier KNIGHT, WEGENSTEIN AG de Zurich (cf. N° 585 p. 23) a présidé à la création en République Fédérale de l'entreprise de facturation d'adresses et expéditions postales AZ-ANZEIGENDIENST GmbH (Lich) au capital de DM 20.000, que dirigent MM. Willy O. Wegenstein et Heinz Kutz.

La fondatrice, qui était déjà intéressée à Lich dans la firme de conseil en marketing REINBOLD INDUSTRIEBERATUNG FÜR UNTERNEHMENSFÜHRUNG & ABSATZWIRTSCHAFT GmbH, dirigée par M. Heinz Kutz, contrôle à Zurich l'entreprise WEGENSTEIN MANAGEMENT AG (cf. N° 330 p. 32), laquelle est dotée de plusieurs affiliées à l'étranger : Vienne (2), Florence, etc ...

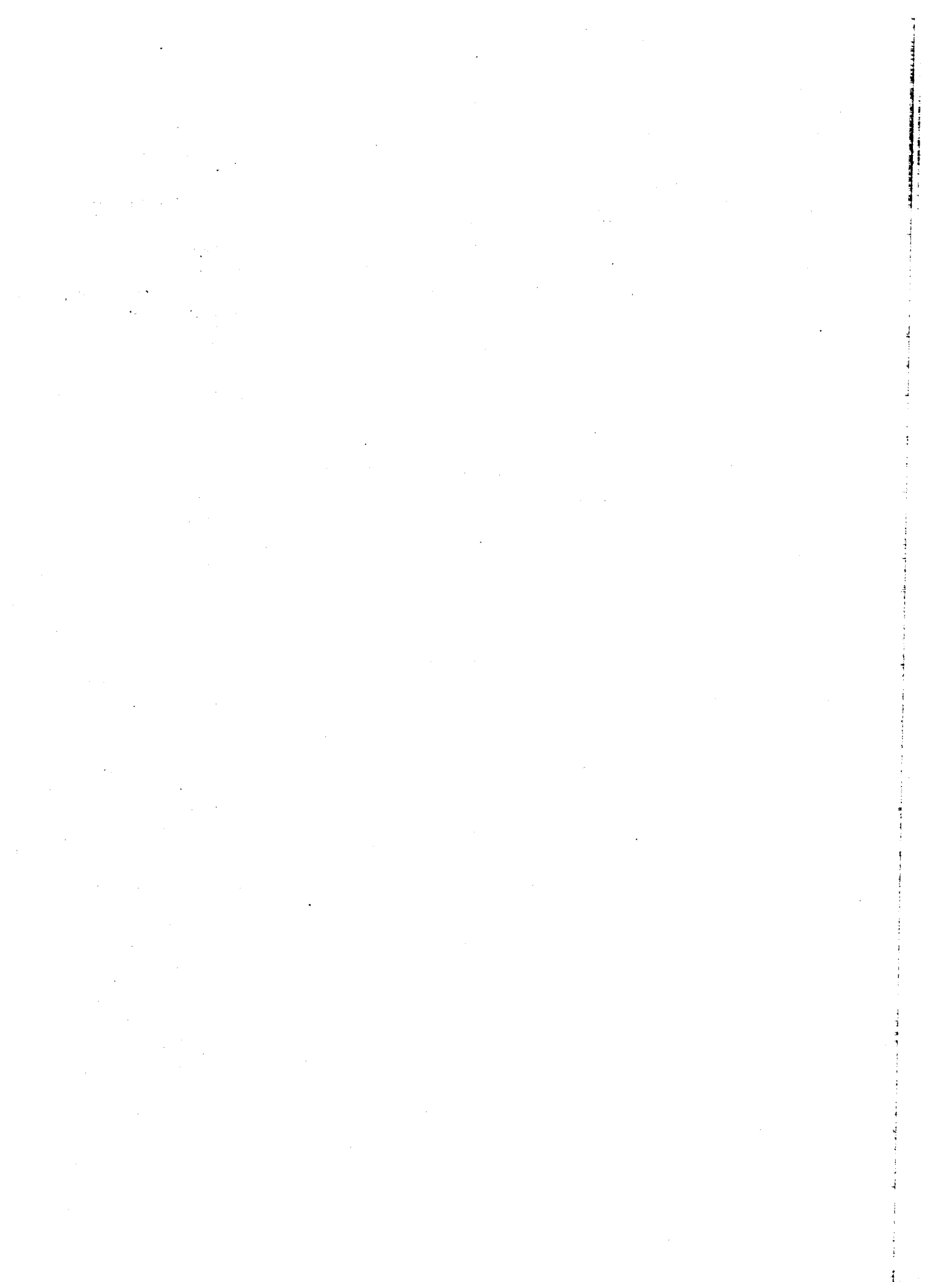
(627/22) L'entreprise française de formation et sélection de personnel ainsi que personnel intérimaire STE D'ASSISTANCE & RECHERCHE TECHNIQUE SA-SARTEC de Paris (cf. N° 587 p. 24) a élargi le réseau de sa filiale allemande IBP INDUSTRIE- & BÜROPERSONAL-LEASING GmbH (Mannheim) en la dotant d'une succursale à Francfort.

Animée par MM. Gilles G. Barbreau, W. Stadelmann et A. Eisenbarth, celle-ci (capital de DM 0,2 million) possède déjà quatre centres régionaux (Mannheim, Stuttgart, Hambourg, Essen); elle en installera prochainement deux autres à Cologne et Berlin.

(627/22) La firme de conseil industriel et gestion de brevets PATENTS INTERNATIONAL AFFILIATES C° de New York (cf. N° 623 p. 34) a constitué une filiale à Francfort, PATENTS INTERNATIONAL AFFILIATES (FRANKFURT) GmbH (capital de DM 350.000) avec pour gérants MM. Roger S. Shashoua, R. Shashoua et L. Turppa.

La fondatrice est présente depuis quelques mois chez les Six avec une filiale de portefeuille à Luxembourg, P.I.A. HOLDING SA (capital autorisé de \$ 250.000), en association avec la BANQUE DU RHONE SA de Genève (25 %).

(627/22) Constituée en septembre 1970 à Bruxelles par M. François de Brie (Paris) pour le compte de la firme américaine EUROVEST Ltd (Chicago/Ill.) la firme de conseils techniques, comptables, administratifs et commerciaux SEREX SA (cf. N° 584 p. 23) a été dissoute.



CONSTRUCTION ELECTRIQUE

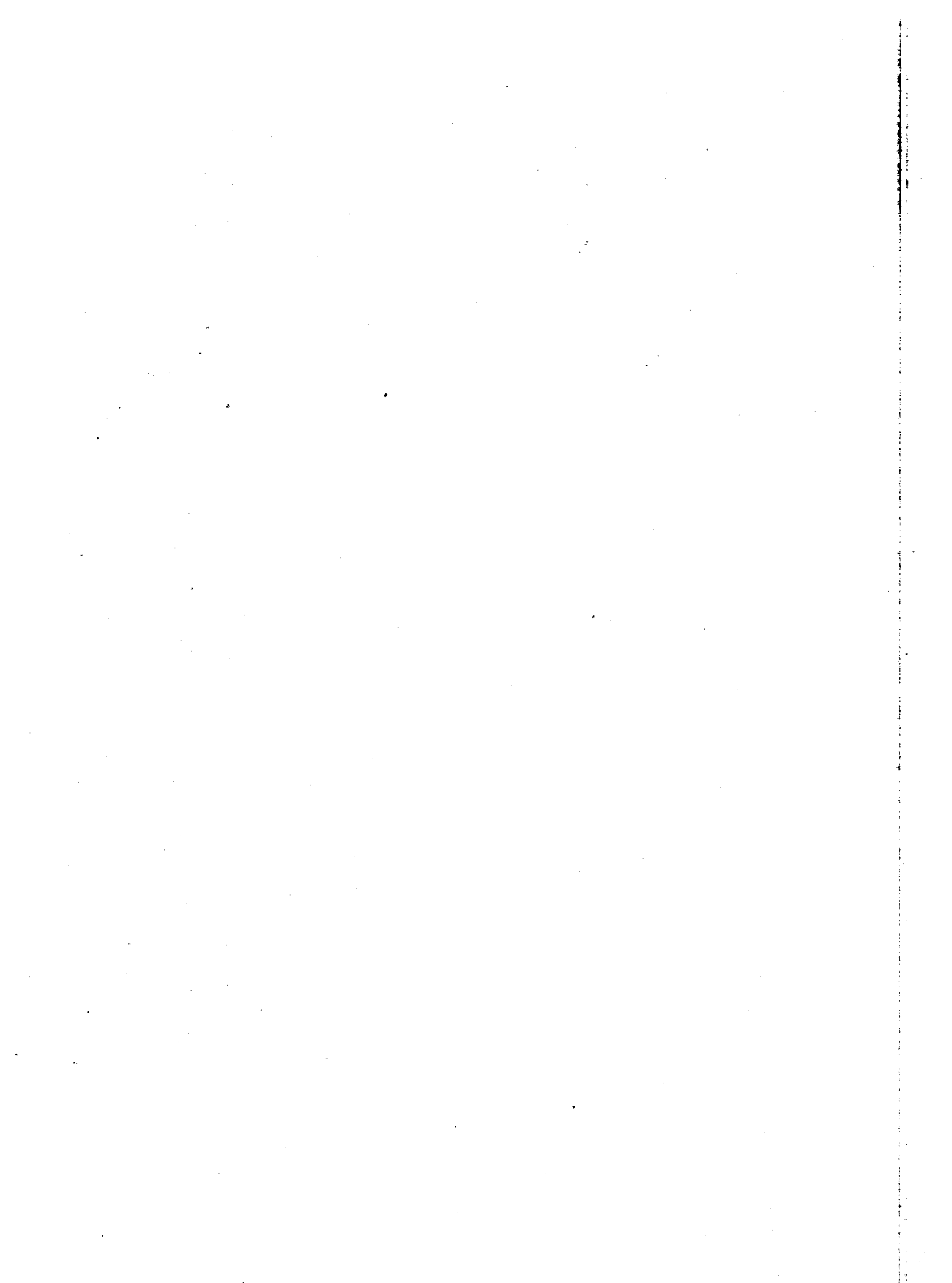
(627/23) Le groupe de Londres B. I. C. C. - BRISTH INSULATED CALLENDER'S CABLES Ltd (cf. N° 616 p. 20) s'est donné une filiale à Amsterdam, BRITISH INSULATED CALLENDER'S CABLES FINANCE N.V. (capital autorisé de Fl. 10 millions), chargée, sous la direction de MM. L.A. Farren et G.J. Wit, du financement de ses opérations commerciales et industrielles à l'étranger. Il y a pour associé, à titre symbolique, la BANK MEES & HOPE N.V. d'Amsterdam.

B. I. C. C. possède une quarantaine de filiales dans le monde - Australie, Canada, République Sudafricaine, Inde, Rhodésie, Portugal - et ses intérêts chez les Six sont constitués notamment par les firmes SWIDENS Sarl (France), W. & O. BERGMANN KG (Allemagne), BICAL SA (Belgique) et MAGNETIC CORES (ITALY) SpA.

(627/23) Le groupe suisse d'appareillage électrique LANDIS & GYR AG de Zug (cf. N° 619 p. 20) et son affilié de Stockholm BILLMAN-REGULATOR A/B - qui vient de dissoudre sa filiale de portefeuille de Luxembourg STE HOLDING DES REGULATEURS SA (cf. N° 601 p. 21) - ont repris au groupe CARLO GAVAZZI SpA (Milan) son Département "dispositifs de contrôle", soit 15 % environ de son chiffre d'affaires.

(627/23) Membre du groupe britannique SPENCER GOMACO LTD (Slough/Bucks), la société NEIL & SPENCER Ltd (Leatherhead/Surrey), qui est spécialisée dans les machines et installations pour blanchisserie, nettoyage à sec, etc ..., s'est donnée une filiale commerciale et de maintenance à Paris, SPENCER FRANCE SA (capital de F. 0,25 million), que préside M. Roger Aubrun. Jusqu'ici, la fondatrice ne disposait que d'une seule filiale à l'étranger, J.P. SPENCER CORP. (New York).

(627/23) Aux termes d'un accord récemment conclu entre la firme espagnole d'appareillage électro-ménager DOMAR SA de Barcelone (cf. N° 376 p. 22) et la compagnie GENERAL MOTORS (FRANCE) SA (Gennevilliers/Hts-de-Seine), membre du groupe GENERAL MOTORS CORP. de Detroit/Mich. (cf. N° 621 p. 13), la première fabriquera désormais sous licence américaine des machines à laver "Frigidaire" destinées au marché français.



(627/24) L'entreprise française de matériels frigorifiques et de conditionnement de l'air CLAUGER Sarl (Boulogne-sur-Mer/Pas-de-Calais) s'est donnée une filiale à Bruxelles, CLAUGER BENELUX SA (capital de FB 0,2 million), dont les premiers administrateurs sont MM. Gerard Lezier, son propre gérant, Jean-Claude Leserre, Jacques Vanderborcht et Gilbert Blause.

(627/24) Des intérêts allemands ont été à l'origine en Belgique de la firme de négoce de radiorécepteurs, téléviseurs, électrophones, etc ... KUBITON pvba (Hasselt) au capital de FB 250.000 dont le gérant est M. J. Kurt (Cologne).

(627/24) L'accord récemment conclu (cf. N° 612 p. 22) entre l'entreprise française de radio-récepteurs, téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareillages électroniques, etc ... SCHNEIDER RADIO TELEVISION SA d'Ivry/Val-de-Marne (cf. N° 621 p. 22) et la compagnie LA RADIOTECHNIQUE SA de Suresnes/Hts-de-Seine (groupe PHILIPS'GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven - cf. N° 626 p. 22) en vue de l'exploitation en commun de l'usine du Mans/Sarthe (matériels grand public) de la première, s'est matérialisé par la constitution au Mans d'une filiale 49/51, CELMANS SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Maurice Perdrizet.

L'usine du Mans, qui produit notamment 200.000 récepteurs TV noir et blanc et 32.000 récepteurs couleurs par an, emploie 2.500 personnes et son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de F. 250 millions. Après apport de cette unité, SCHNEIDER RADIO-TELEVISION - qui négocie par ailleurs la cession de son Département "électronique professionnelle" à une nouvelle SCHNEIDER-ELECTRONIQUE SA dont il sera actionnaire pour 20 %, aux côtés de l'organisme semi-public de Paris I.D.I.-INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (cf. N° 622 p. 27) et de la compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA (cf. N° 625 p. 44) - se transformera en compagnie de portefeuille.

(627/24) Le groupe textile belge LA VESDRE-SA BELGE DE PEIGNAGE & FILATURE d'Anderlecht (cf. N° 596 p. 36) et sa filiale ENGINEERING VESDRE SA ont participé pour 70 % ensemble à la constitution à Bruxelles de la société MLC TEXCONTROL SA (capital de FB 10 millions), que préside M. André Descheemaker et dont l'objet est la fabrication d'appareils de contrôle et de mesure électromécaniques pour l'industrie textile.

Les fondatrices y ont pour associés la MANUFACTURE BELGE DE LAMPES & APPAREILS ELECTRONIQUES SA de Bruxelles (affiliée au groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven - cf. N° 543 p. 26) avec 20 %, ainsi que les entreprises de machines et installations textiles HOUGET DUESBERG BOSSON SA de Verviers (cf. N° 533 p. 23) et ATELIERS GILBOS Sprl (Hersersem) avec 5 % chacune.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(627/25) Spécialiste en République Fédérale de pompes centrifuges "Sihi" (pour industries pétrolière et pétrochimique notamment), la compagnie SIEMEN & HINSCH GmbH d'Itzehoe (cf. N° 603 p. 21) a renforcé ses intérêts en Suisse (cf. N° 595 p. 24) en y installant une filiale financière et de portefeuille SIHI-FINANZ AG (Zug) au capital de FS 10 millions, dirigée par MM. Bert Ofluger, Hans Straub et Theodor Streuli.

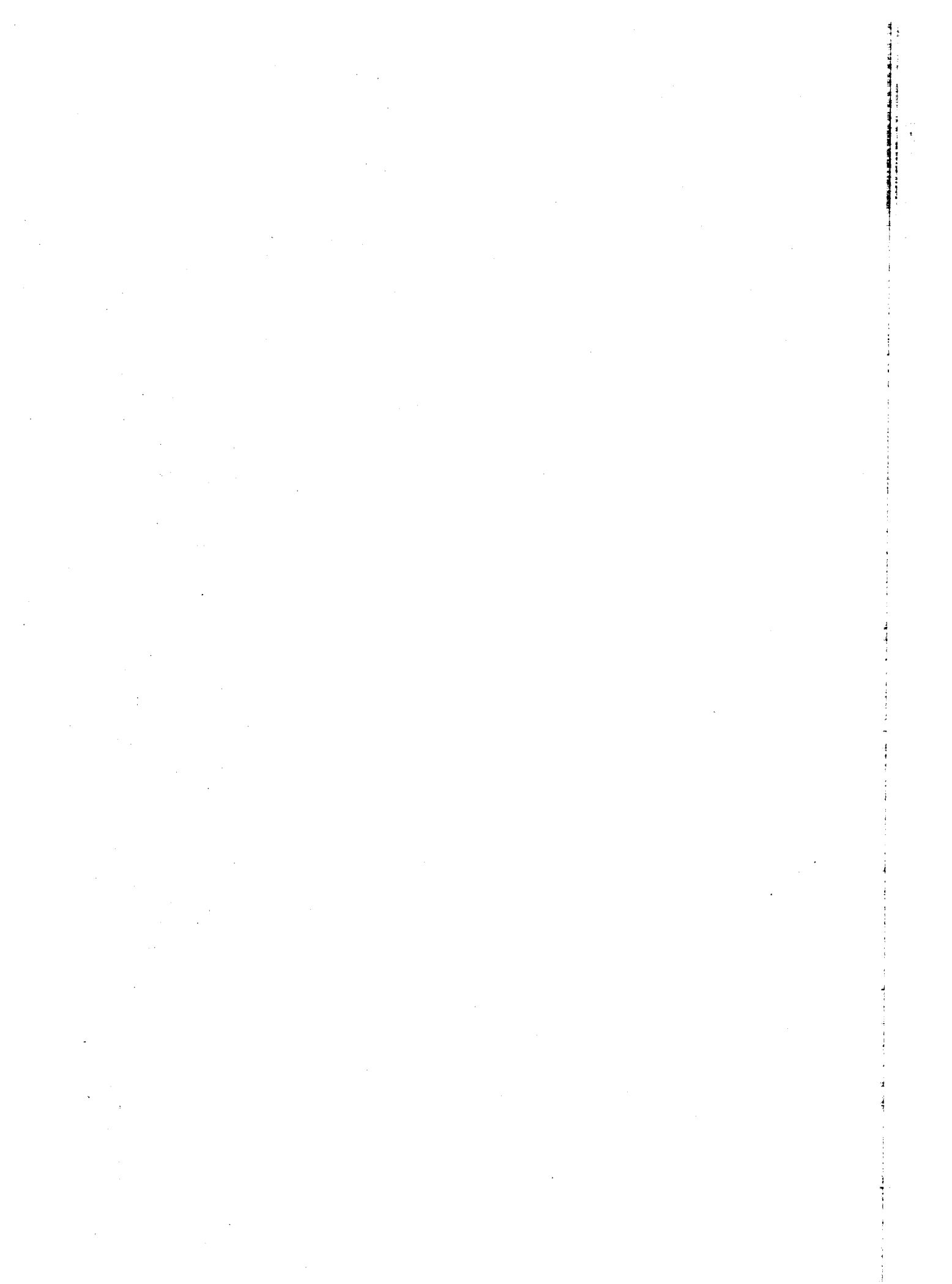
La fondatrice, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM 60 millions, négocie par ailleurs un rapprochement avec l'entreprise de compresseurs, échangeurs de chaleurs et pompes HALBERG MASCHINENBAU GmbH & C° KG de Ludwigshafen (cf. N° 612 p. 25). Celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de DM 70 millions, appartient au groupe français CIE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA à travers sa filiale (60 %) HALBERGERHÜTTE GmbH de Brebach/Saar (cf. N° 602 p. 22), qui la contrôle à 92 %. La cession de cette dernière a une filiale commune des groupes THE WEIR GROUP Ltd de Glasgow et STUDEBAKER-WORTHINGTON Inc. de New York avait été envisagée il y a quelques semaines.

(627/25) L'entreprise de compresseurs et équipements pour réfrigération commerciale et industrielle COPELAND REFRIGERATION CORP. de Sidney/Ohio (cf. N° 425 p. 17) a doté sa filiale belge COPELAND REFRIGERATION EUROPE SA (Jette) d'une succursale au Royaume-Uni (Pangbourne/Bucks.), dirigée par M. Terence M. Lane.

Installée depuis 1967 en Belgique, COPELAND est connue en Europe pour y avoir cédé des licences en République Fédérale, France et Espagne notamment.

(627/25) Affiliée depuis peu au groupe suisse MOTOR COLUMBUS AG FÜR ELEKTRISCHE UNTERNEHMUNGEN de Baden/Argovie (cf. N° 556 p. 35), l'entreprise de presses et appareils de dessiccation et traitement pour produits agricoles, déchets sucriers, etc ... W. KUNZ AG-MASCHINEN & APPARETEBAU (Dintikon/Argovie) a formé à Nuremberg une filiale commerciale, SWISS COMBI W. KUNZ MASCHINEN- & APPARATEBAU DINTIKON DEUTSCHE VERTRIEBS GmbH (capital de DM 100.000), dirigée par M. Grotefeld Uwe.

(627/25) L'entreprise allemande SARTORIUS-WERKE GmbH de Göttingen (cf. N° 561 p. 46) a constitué à Vienne la société de vente de filtres à membranes et appareillages de filtration SARTORIUS-MEMBRANFILTER GmbH (capital de Sh. 350.000), que dirigent MM. Karl Banse et Hermann Claus, et qui est directement contrôlée par la filiale d'équipements aérauliques pour laboratoires SARTORIUS MEMBRANFILTER GmbH (Göttingen).



(627/26) C'est le contrôle à plus de 75 % de la société C.A.T.-CONTINENTALE D'APPLICATIONS TECHNIQUES SA (Paris) que détiennent désormais (cf. N° 621 p. 21) les compagnies CARRIER ENGINEERING C° Ltd (Londres) et sa filiale STE FRANCAISE D'EXPLOITATION DES PROCÉDES CARRIER SA (Suresnes/Hts-de-Seine). Le nouveau président de la C.A.T. - dont la vocation est désormais la distribution des matériels "Carrier", outre celle des filtres à air qu'elle produit selon ses propres brevets - est M. Roger Bois, l'un des animateurs et actionnaires minoritaires, aux côtés de MM. Jean et Pierre Michiels, de la société-mère française.

CARRIER ENGINEERING et CARRIER SA, tout en exploitant (au travers maintenant du groupement d'intérêt économique GEMCA, formé début 1971 à Paris) les marques et brevets du groupe américain CARRIER CORP. de Syracuse/N.Y. (cf. N° 614 p. 21) en matière de conditionnement d'air et de réfrigération - la première au Royaume-Uni, la seconde en France et en UEBL (à travers la société CARRIER BELUX SA de Bruxelles) - n'ont aucun lien financier avec ce groupe. Elles sont coiffées depuis le début 1970 par l'entreprise d'installations industrielles et confort G.N. HADEN & SONS Ltd de Londres. Une part importante de leurs activités est consacrée à l'exploitation des procédés de traitement des surfaces qu'elles ont mis au point, et qui sont aussi du ressort des filiales DRYISIS qu'elles ont constituées à cet effet au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en République Sudafricaine.

(627/26) La manufacture de pompes rotatives et robinetterie (pour industries chimique et cimentière notamment) RHEINHÜTTE VORM. LUDWIG BECK & C° KG de Wiesbaden-Biebrich (cf. N° 500 p. 24) a installé en Suisse la firme commerciale RHEINHÜTTE-SCHEERLE AG (Steckborn-Thurgau) au capital de FS 110.000, que dirigent MM. Gustave Wendt, Max Scheerle et George M. Scheerle.

Dotée depuis quelques mois d'une filiale de portefeuille RHEINHÜTTE BETEILIGUNGS GmbH (capital de DM 100.000) à Wiesbaden, la fondatrice a réalisé en 1970 avec 950 employés, un chiffre d'affaires de DM 46,4 millions. Elle possède une filiale à Meudon/Hts-de-Seine, STE RHEINHUTTE-FRANCE Sarl, ainsi que des représentations commerciales en Belgique, Pays-Bas, Italie, Grèce, Suède, Espagne, Norvège, Grande-Bretagne, Danemark, etc ...

(627/26) Spécialisée à Milan dans les variateurs de vitesse, la compagnie MARZORATI TECHNICA INDUSTRIALE SpA, qu'anime M. Giuseppe Marzorati, est devenue actionnaire à Paris de l'entreprise de la branche UNICUM SA (cf. N° 545 p. 25).

Au capital de F. 3,8 millions, celle-ci, qui exploite une usine à Saint-Etienne/Loire, a des licenciés et vendeurs exclusifs en République Fédérale, Italie, Royaume-Uni et Espagne. Aux Etats-Unis, ses variateurs "FU" sont produits sous licence par l'entreprise CONE DRIVE GEARS C°, filiale du groupe de Détroit EX-CELL-O CORP. (cf. N° 581 p. 32) à travers la compagnie MICHIGAN TOOL CORP.

(627/27) La manufacture horlogère allemande DUGENA-UHREN eGmbH (Darmstadt) a transformé sa succursale de Vienne en filiale commerciale sous le nom de DUGENA UHREN & SCHMUCH HANDELSGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 450.000) et la direction de MM. Rolf Freund et Johann W. Schleifer.

Animée par M. Willi Tempel et connue pour ses marques "Dugena" et "Alpina", la société mère, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 73 millions (exercice 1969-70), dispose également d'une succursale à Genève.

(627/27) L'entreprise d'appareils de chauffage domestique AIRFLAM-LE CHAUFFAGE DOMESTIQUE MODERNE SA de Paris (cf. n° 602 p.24) a mis fin aux activités de sa filiale belge AIRFLAM BENELUX SA (Auderghem).

A la suite de certaines difficultés, l'entreprise de Paris a récemment été prise en gérance libre par la société d'appareils de chauffage et de cuisson ETS ZAEGEL-HELD SA (Obernai/Bas Rhin), qui a en outre option pour la reprise à la compagnie ETS HENRY POTEZ SA (Paris) de la participation de 75 % qu'elle y détient depuis 1970.

(627/27) Spécialiste en République Fédérale de presses et emboutisseurs pour plastiques et métaux, l'entreprise GEBR. DINGERKUS KG (Attendorf) a pris pied en Autriche en ouvrant une succursale à Mödling.

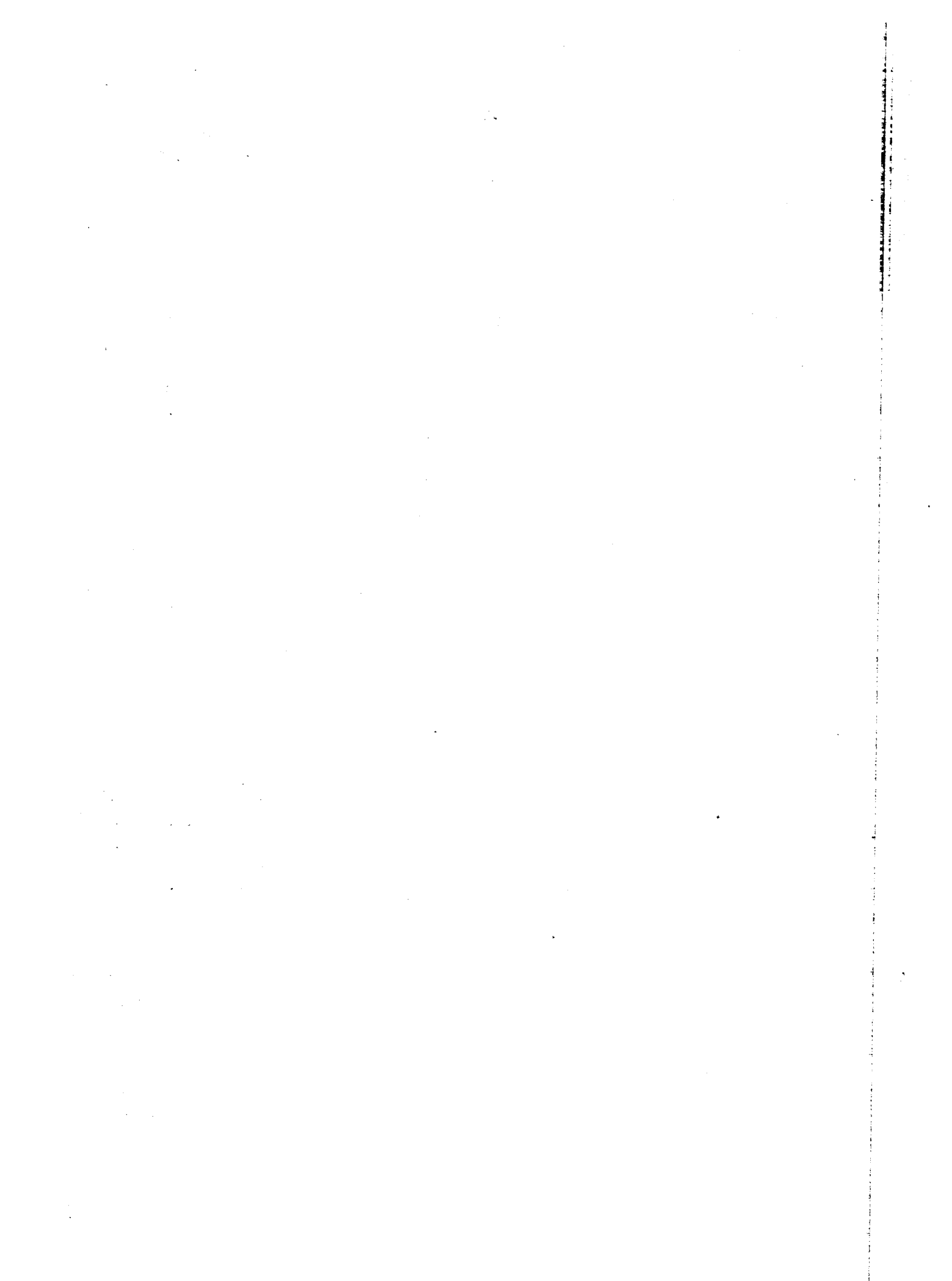
(627/27) Des intérêts italiens portés par le Dr. Sergio Danieli (Milan) ont été à l'origine à Maur/Zurich de la firme d'importation et distribution d'instruments et appareillages médicaux et chirurgicaux DANIELI AG (capital de FS. 100.000), dirigée par M. Reto Edelmann.

(627/27) La société ULTRASHOW Sarl de Luxembourg (cf. n° 542 p.26) a élevé au rang de filiale, sous le nom d'ULTRASHOW SA (capital de F. 120.000) et la présidence de M. Henri Mannes, sa succursale de Nancy en France.

Spécialisée dans le négoce de matériels de chauffage par air pulsé et climatisation, la société mère dispose également dans le pays d'un bureau de représentation à Longeville-les-Metz/Moselle.

(627/27) Spécialiste d'appareillages, outillages et équipements (régulateurs, compteurs, etc...) pour l'industrie du pétrole ainsi que de machines-outils pour bois et métaux, la compagnie ROCKWELL MANUFACTURING C° de Pittsburgh (cf. n° 625 p.44) a fermé la succursale à Bruxelles de sa filiale allemande ROCKWELL GmbH (Pinneberg).

Le groupe est directement présent en Belgique depuis l'installation, en février 1970, d'une filiale quasi-absolue à Bruxelles, SA ROCKWELL BENELUX (capital de FB. 0,5 million).



(627/28) Le groupe suisse GEBR. SULZER AG de Winterthur (cf. n° 626 p.22) a renforcé ses intérêts en France en s'assurant, à travers sa filiale de Courbevoie/Hts-de-Seine STE CHAUFFAGE & CLIMATISATION SULZER SA, le contrôle de la société d'équipements de climatisation industrielle et résidentielle ENTREPRISE PILLET SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine, avec usine à Evreux/Eure) au capital de F. 4,5 millions.

GEBR. SULZER a par ailleurs conclu un accord de coopération technique en matière de recherche, développement et production de moteurs diesels lourds pour construction navale et installations fixes (jusqu'à 48.000 CV) avec le groupe allemand MASCHINENFABRIK AUGSBURG-NÜRNBERG AG-M.A.N. (cf. n° 624 p.24).

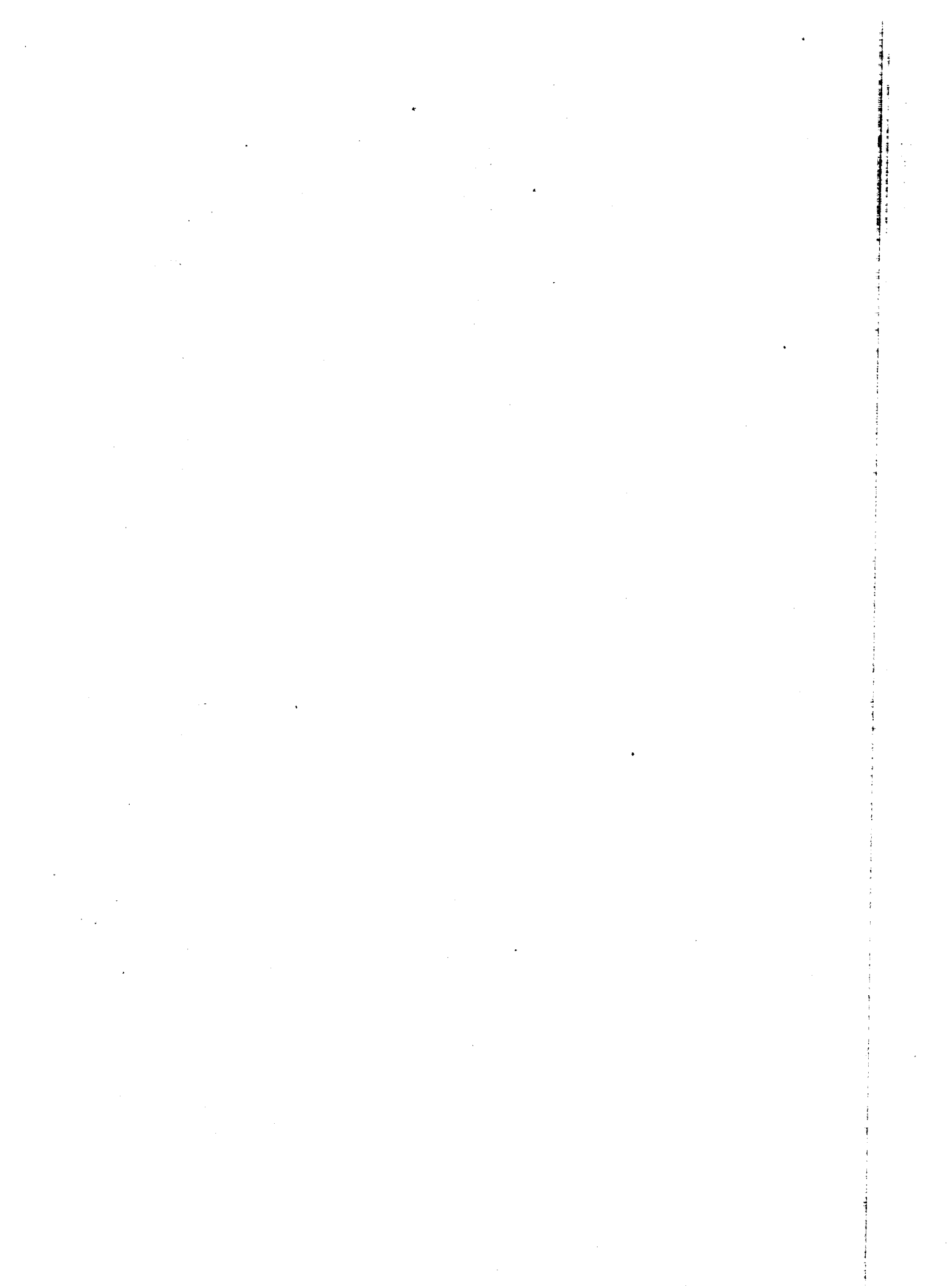
(627/28) L'entreprise allemande de machines-outils automatiques multibroches ALFRED H. SCHUTTE KG de Köln-Deutz (cf. n° 505 p.26) a conclu un accord de coopération réciproque avec les firmes suisses ALBE SA d'Agno/Lugano (machines à table rotative) et ANDRE BECHLER SA de Moutier/Berne (décolleteuses à poupée mobile).

(627/28) Un accord de coopération technique - auquel a participé la firme de Milan SACET SpA-STA ITALO JUGOSLAVA DI COOPERAZIONE ECONOMICA SpA (cf. n° 615 p.36) - a été conclu entre la Division "Chemins de Fer" du groupe FIAT SpA de Turin (cf. supra, p.17) et l'entreprise yougoslave BORIS KIDRIC (Maribor), pour la construction en Yougoslavie de trains "diesel" légers sous licence FIAT.

(627/28) Membre à Barcelone du groupe de New York STU-DEBAKER-WORTHINGTON INC. (cf. n° 614 p.16), la société MASONEILAN SA (cf. n° 592 p.30) a conclu avec l'entreprise allemande EISENWERK ROEDINGHAUSEN KG de Lendringsen/Iserholm (cf. n° 222 p.19) un accord de collaboration technique pour la fabrication d'un nouveau type de valves pour vannes.

(627/28) L'entreprise de remorques et semi-remorques routières, véhicules utilitaires, etc... ACKERMANN FAHRZEUGBAU KG de Wuppertal-Wohwinkel (cf. n° 296 p.23) a accordé à la firme espagnole TORIBIO & FACUNDO S.L. (Ségovie) la licence de fabrication de ses remorques et semi-remorques en métal léger.

(627/28) Aux termes d'un accord conclu entre l'entreprise italienne de presses et machines pour l'extraction de l'huile à partir de graines oléagineuses RAPANELLI Srl (Foligno/Pa.) et son homologue grecque PRIMOLIA SA (Athènes), la seconde a obtenu de la première la licence de fabrication et de vente de ses séparateurs centrifuges "Rapanelli".



CUIR

(627/29) La firme italienne de maroquinerie SOC. RONCHI VALIGERIA Srl (Cittaldela/Pa.) s'est donnée une filiale commerciale (50 %) à Pau-Lons/B.P., RONCHI-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000). Gérée par Melle Christine Delente, associée pour 50 %, celle-ci distribuera également les articles d'une autre affaire italienne de la branche, VAL MEC DI AVIO SpA (Trento/Tn.).

EDITION

(627/29) Le groupe M. C. A. INC. d'Universal City/Cal. (cf. n° 594 p.35) a doté sa filiale d'éditions musicales d'Amsterdam MCA INTERNATIONAL N.V. (cf. n° 585 p.29) d'une succursale à Londres, dirigée par M. Keilh Gordon Al-lison.

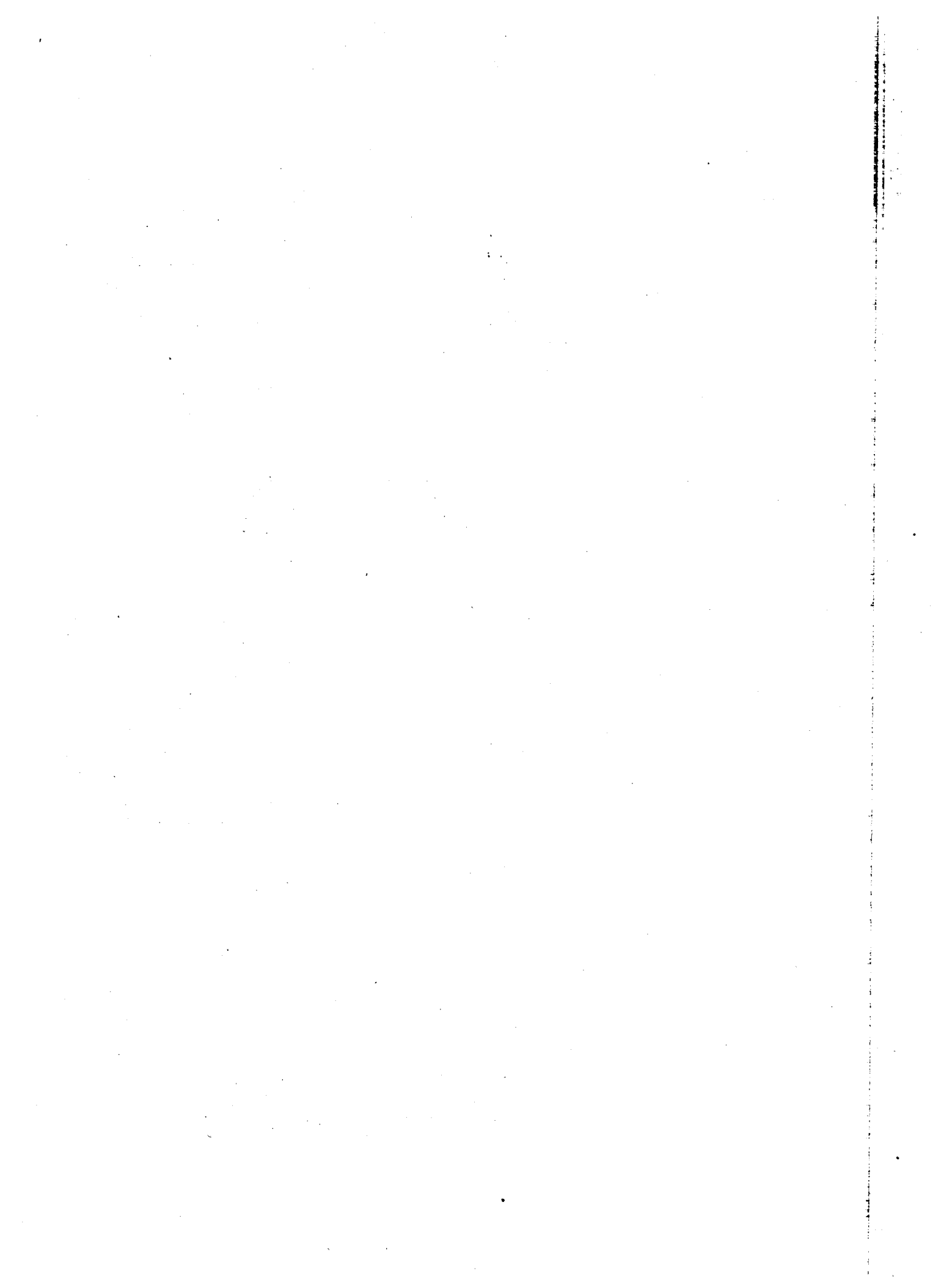
(627/29) La maison d'éditions techniques et professionnelles DUNOD SA de Paris (cf. n° 503 p.25) négocie avec le groupe LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. n° 623 p.28) un rapprochement de nature à lui permettre de redresser sa situation financière.

Une des récentes initiatives de HACHETTE a été l'installation à Amsterdam d'une filiale (75 %) de distribution, IMPRESSUM NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), que dirige M. Herman Joore (associé pour le solde). Le groupe est également présent au Benelux avec notamment une affiliée (40 %) à Bruxelles, FEMMES D'AUJOUR-D'HUI SA, liée depuis quelques mois (cf. n° 620 p.24) aux groupes allemands BERTELSMAN AG (Gutersloh) et GRUNER & JAHR & C° KG (Hambourg), au sein d'une filiale commune EUROPAT d'édition de fascicules.

ELECTRONIQUE

(627/29) L'entreprise américaine d'équipements électroniques pour le traitement de l'information par "Key processing" COMPUTER MACHINERY CORP. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 570 p.28) s'est donnée une filiale de software à Stuttgart, COMPUTER MACHINERY DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 40.000), placée sous la direction de MM. Victor J. Cowley et Friedrich Herold.

La fondatrice avait pris pied en 1970 chez les Six avec la création à Versailles/Yvelines de la société C.M.C. FRANCE SA (cf. n° 566 p.26), que préside M. Gérard Balayre.



(627/30) La CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS BRANDT SA de Paris (cf. n° 626 p.21) a renforcé ses intérêts en Espagne - une filiale commerciale, THOMSON-BRANDT ESPANOLA SA (Madrid), et une filiale de composants électroniques, CESA-COMPONENTES ELECTRONICA SA (Barcelone) - avec la constitution à Madrid de la société de production de composants électroniques (pour la Défense notamment) THOMSON-CSF IBERICA SA (capital de Pts 40 millions), dont le contrôle est partagé à parité entre la filiale THOMSON-CSF SA (cf. n° 620 p.25) et la firme locale INVERBANIF SA.

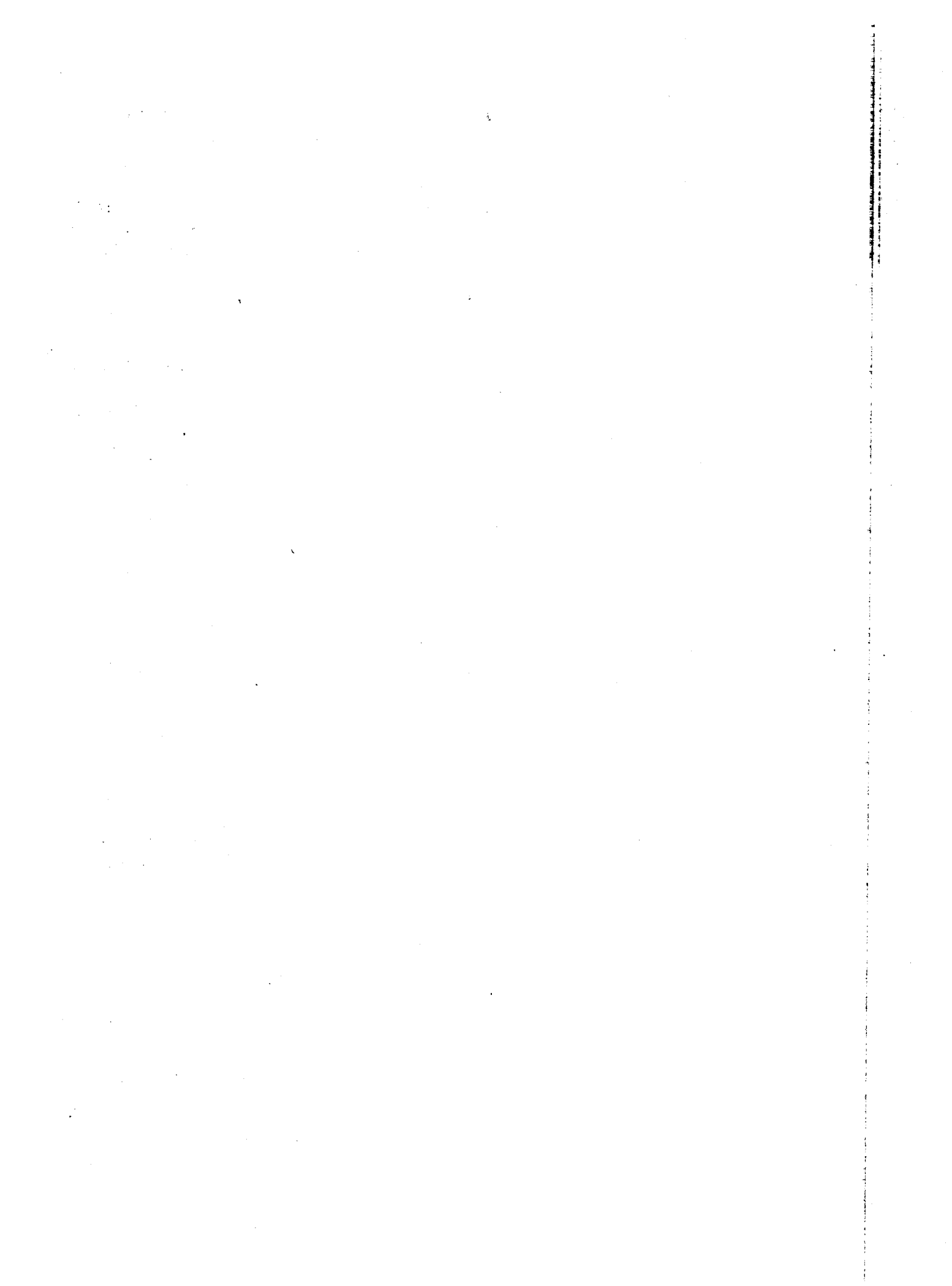
D'autre part, THOMSON-BRANDT ESPANOLA s'est associée 50/50 avec la CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE SA-C.I.I. de Louveciennes/Ŷvelines (cf. n° 618 p.31) pour créer à Madrid la firme d'informatique C.I.I. ESPANOLA SA (capital de Pts 9 millions). La fondatrice de Louveciennes (capital de F. 113 millions) réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 615 millions. Elle est filiale à 72,4 % de la CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE-FINFOR SA de Paris (cf. n° 587 p.29), elle-même contrôlée à 51 % par THOMSON-CSF SA, le solde étant partagé (24,5 % chacune) entre le groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (Paris) et la C.I.T.-ALCATEL-CIE INDUSTRIELLE DES TELECOMMUNICATIONS SA (cf. n° 613 p.28).

(627/30) Le centre de distribution pour l'Europe qu'installe à Vianen-Utrecht (cf. n° 615 p.18) le groupe de matériels de télévision électro-acoustiques et électroniques (professionnels et grand public) SONY C° LTD de Tokyo (cf. n° 619 p.18) sera exploité par la société SONY DISTRIBUTION CENTRE (EUROPE) N.V., créée au capital de Fl. 2,5 millions, dirigée par M. Tetsuroo Yotsumoto et placée sous le contrôle direct de la filiale suisse SONY OVERSEAS SA (Zug).

L'entrée en service de ce centre en 1972 entraînera la fermeture de la succursale belge (Anvers) du groupe, l'administration financière des intérêts de celui-ci en Europe restant du ressort de la filiale de Zug.

(627/30) Animée à Londres par MM. Michael Gassman, C.F. Ross, F.G. Tombs et L.D. Ziman notamment, la firme de programmation et service en informatique MILES ROMAN LTD (cf. n° 610 p.26) a enrichi ses intérêts chez les Six - une filiale sous son nom à Amsterdam - d'une filiale à Paris, MILES ROMAN SA (capital de F. 100.000), présidée par M. Michel Meyer.

(627/30) Une association paritaire nouée entre la BANQUE REGIONALE D'ESCOMPTE & DE DEPOTS à Vincennes/Val-de-Marne (cf. n° 572 p.29) et la firme de software STE INFORMATIC, MARKETING, MANAGEMENT & PRODUCTIVITE I.M.P. SA de Paris a donné naissance, au siège de la première, au CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNEES-CTD SA (capital de F. 1 million), que préside M. René Cresson.



(627/31) Des intérêts allemands portés par M. Emil W. Dittel (Landsberg-Neu-Erpffing) ont été à l'origine en Suisse de la firme d'équipements électroniques et électro-optiques WIDIEX GmbH (Heerbrugg/St Gall) au capital de FS. 100.000, où ils ont pour associée majoritaire (51 %) l'entreprise locale d'instruments optiques WILD HEERBRUGG AG, membre du groupe familial SCHMID-HEINY (cf. n° 616 p.16).

FINANCE

(627/31) Décidée il y a quelques mois (cf. n° 616 p.26), la création à Rome d'une société financière et de gestion chargée de coordonner l'ensemble des activités en Europe du conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 622 p.20) est devenue effective.

La nouvelle GULF & WESTERN INTERNATIONAL SpA, présidée par M. Francesco De Peverelli et installée auprès de la STA GENERALE IMMOBILIARE SpA, est directement contrôlée par la filiale GULF & WESTERN INTERNATIONAL SERVICES C° INC. (Wilmington/Del.).

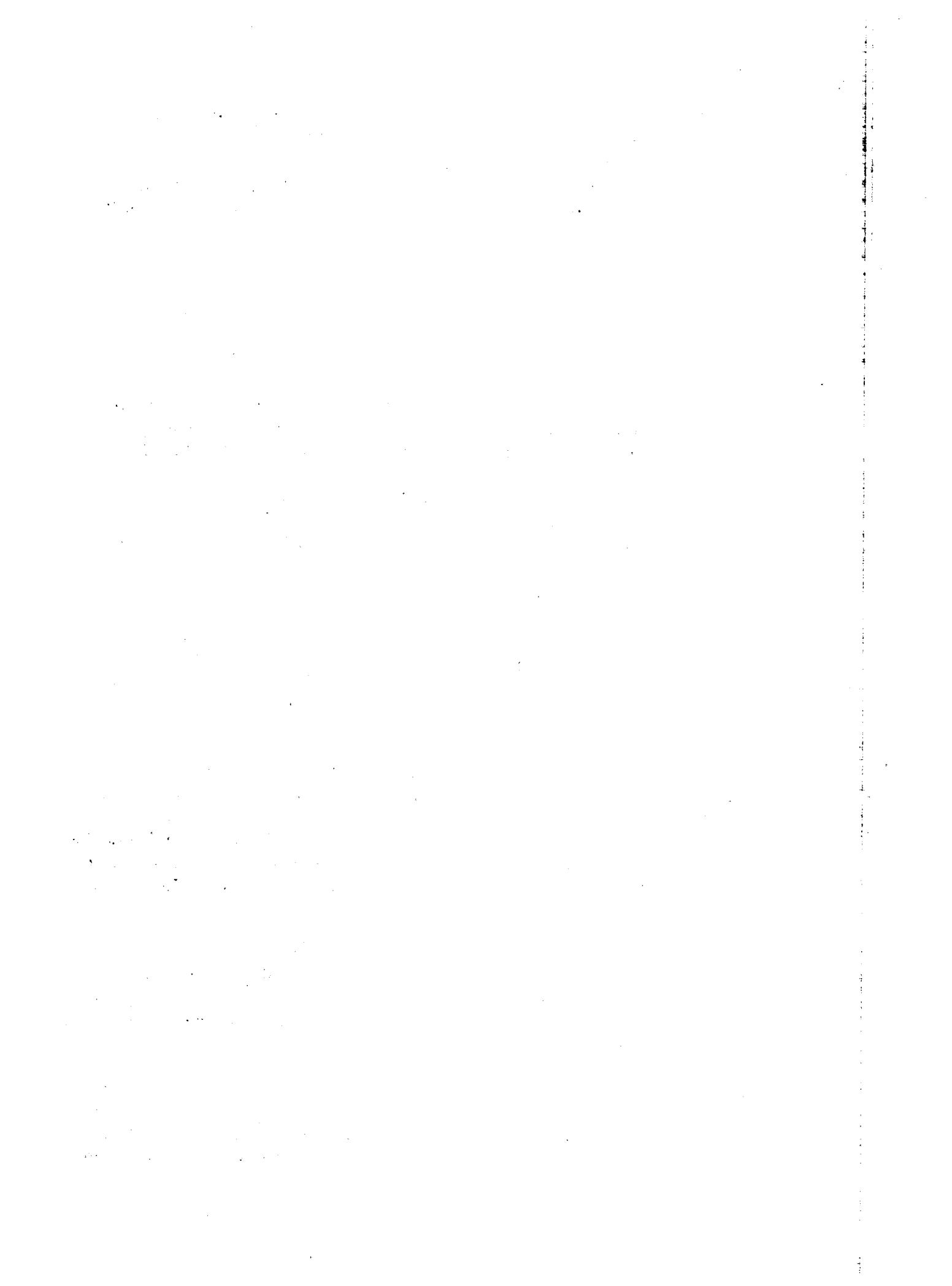
(627/31) La firme américaine de brokers, investment banking et opérations financières DILLON READ & C° (New York) va fermer la succursale à Paris (dirigée par M. Jean Steinberg) de sa filiale DILLON READ OVERSEAS CORP., et transférer à Mayfair/Londres le siège de ses opérations en Europe.

(627/31) La FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO (cf. n° 597 p. 28) s'apprête à porter de 11 % à 20 % sa participation à Rotterdam dans la N.V. SLAVENBURG'S BANK (cf. n° 585 p.33).

Disposant d'une soixantaine de guichets aux Pays-Bas, celle-ci (capital autorisé de Fl. 47 millions) est affiliée depuis 1967 (cf. n° 391 p.28) à la banque américaine, et depuis fin 1970 au groupe d'assurances EERSTE NEDERLANDSCHE-NILLMIJ N.V. de La Haye (cf. n° 611 p.16).

(627/31) Des intérêts américains portés par M. Alex C. Djakeli (New York) ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de leasing automobile EUROPA SERVICE, RENT A CAR SA (capital de F. Lux. 100.000), que préside M. Hans Joachim Steinke (Francfort).

(627/31) Sous contrôle américain, la société d'investissements PHOENIX SA de Panama s'est donnée une filiale financière à Bruxelles, PHOENIX SERVICES SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Biran L. Wates et dirige M. Richard D. Polley.



(627/32) Un rapprochement sera négocié en France entre la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA de Paris (cf. n° 611 p.41) et le CREDIT DU NORD SA de Lille (cf. n° 626 p.30) à la suite de l'accord finalement conclu entre la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 625 p.38), la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA et l'UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. n° 621 p.13), et portant sur des échanges de participations dans la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE et le C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. n° 620 p.26) : ces deux établissements seront désormais contrôlés directement à 80 % et 56,5 % respectivement par la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS et la FINANCIERE DE SUEZ.

(627/32) C'est pour compte suisse que la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 623 p.34) a fondé la société de portefeuille GESPAR-GESTION & PARTICIPATION SA (Luxembourg) au capital de FS. 50.000, dont les premiers administrateurs sont MM. Georges Perreard (Genève), Jean Krier et Johny Seywert.

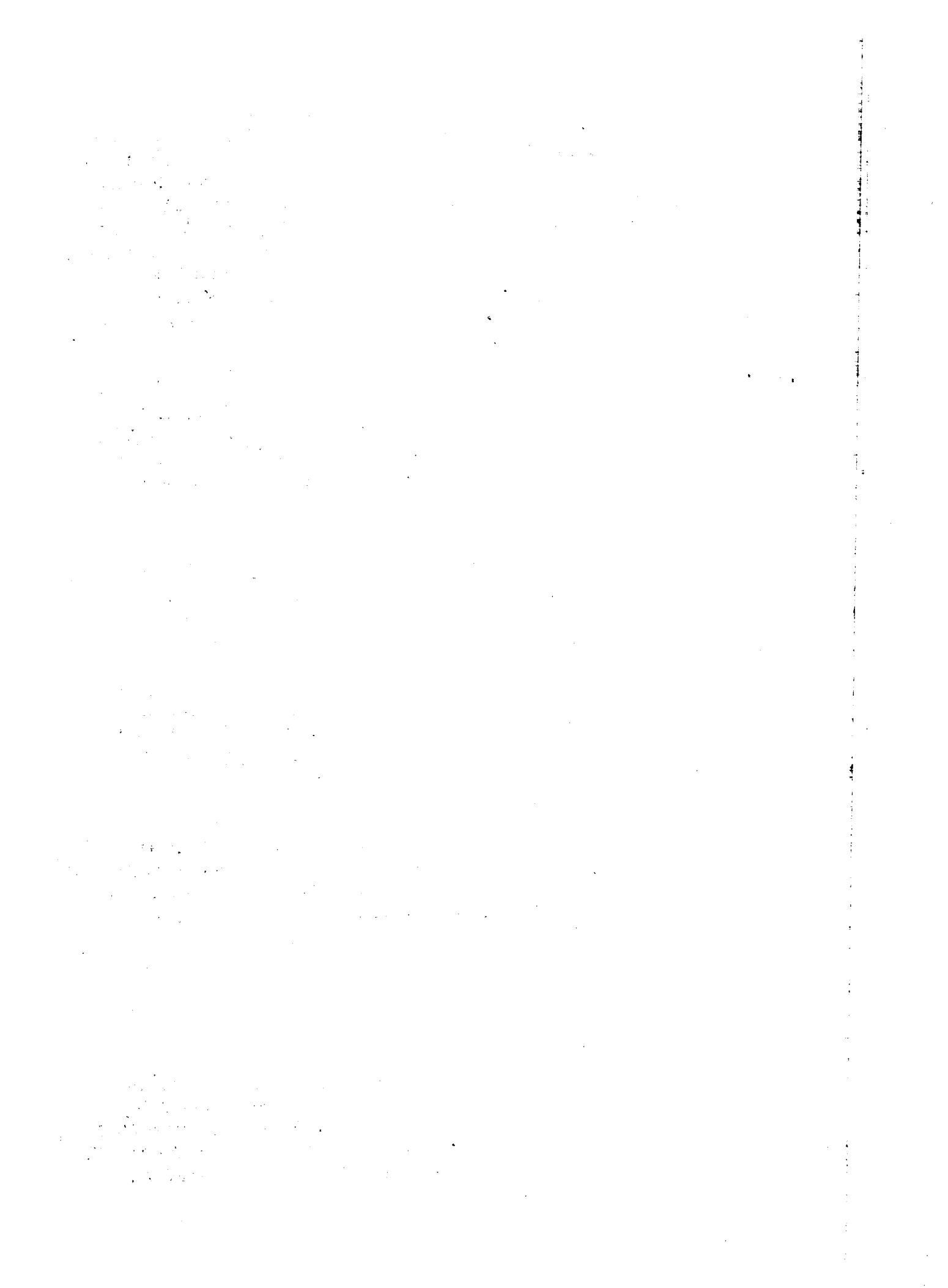
(627/32) Des intérêts suisses ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille SPARTAN HOLDING SA (capital de F. Lux. 1 million), que préside M. Robert Carmes, et dont les autres administrateurs sont MM. Harry Glaser et Arthur Spettel (Zurich).

(627/32) Filiale à Luxembourg de la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. n° 625 p.38), la BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG SA (cf. n° 591 p.38) y a présidé à la création de la compagnie de portefeuille BASINVEST SA HOLDING (capital de F. Lux. 1 million).

(627/32) La compagnie de portefeuille suisse FIDIMO SA (Lugano) s'est donnée une filiale à Luxembourg, INTERNATIONAL MARKET FORECAST SA (capital de \$ 20.000), spécialisée dans la publication et la vente d'informations financières, notamment sous forme de tableaux statistiques et de graphiques.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(627/32) L'entreprise allemande de charcuterie, épices et viandes en conserve LUKULLUS FLEISCHWARENFABRIK HEINRICH MOUGET KG (Wallerfangen tb Saarlouis) a mis fin aux activités de sa filiale française FABRIQUE DE CHARCUTERIE & CONSERVES DE VIANDES LUCULLUS Sarl (Bouzonville/Moselle), dont la liquidation sera assurée par M. Heinrich Mouget, son propre animateur.



(627/33) Le groupe de Rotterdam UNILEVER N.V. (cf. n° 626 p.18) a cédé le contrôle à 75 % de l'entreprise espagnole de fourrages composés et aliments pour bétail SOC. ESPANOLA DE NUTRICION ANIMAL SA (Sena/Valladolid) à la CIA DE INDUSTRIAS AGRICOLAS SA (Barcelone), qui exploite déjà des usines à Panades et Saragosse.

UNILEVER reste présent dans le pays avec ses filiales de Bilbao (cf. n° 440 p.21) AGRA SA (margarine), Madrid LEVER IBERICA SA (détergents), Barcelone VINOLIA SA (articles de toilette) et Asteasu/Guipuzcoa (cf. n° 492 p.17), SCADO & FUENTES SA (vernis et peintures).

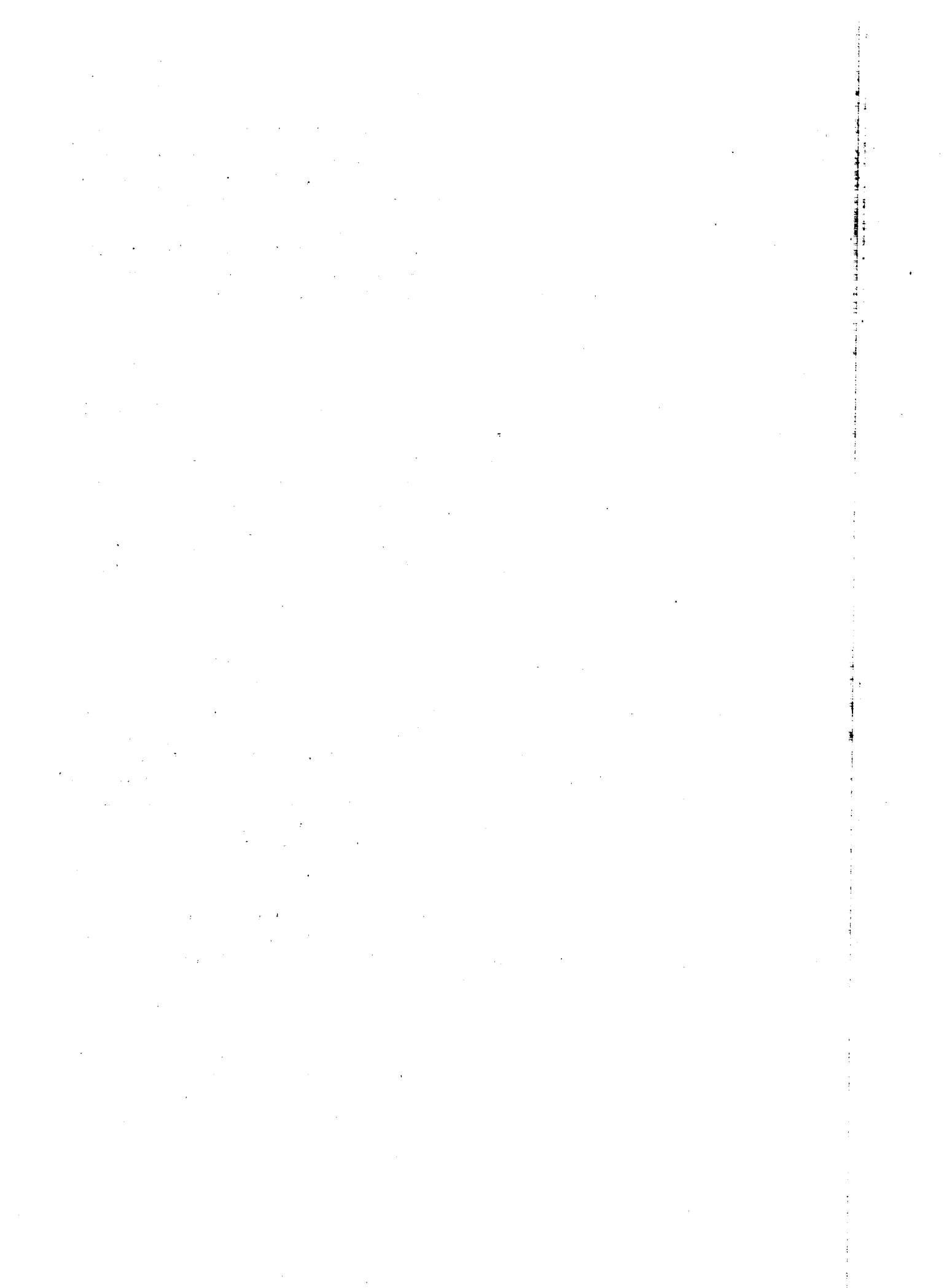
(627/33) Membre à Strasbourg du groupe de tabac et cigarettes suisse F.J. BURRUS & CIE SA (Boncourt/Berne), la CIE FRANCAISE DE CHOCOLATERIE & CONFISERIE SA a repris le Département "Chocolats et confiserie" (Paris) de son homologue CIE FRANCAISE DES CHOCOLATS & DES THES L. SCHAAL & CIE Sca (Strasbourg). Désormais spécialisée dans le traitement et le négoce des thés et vanilles, celle-ci s'est en conséquence transformée en CIE FRANCAISE D'ALIMENTATION & DE THES SA.

En octobre 1970, FRANCAISE DE CHOCOLATERIE avait déjà repris le Département spécialisé de l'entreprise CHOCOLATS & PRODUITS ALIMENTAIRES OMNIA Sca (St-Dié/Vosges).

(627/33) Récemment constituée à Verinay/Rhône pour l'exploitation d'une propriété viticole, la STE D'EXPLOITATION AGRICOLE RHODANIENNE-SEAR SA (capital de F. 490.000) l'a été notamment par les compagnies américaines OGILVY & MATHER INTERNATIONAL INC. de New York (cf. n° 579 p.39), DAVIS BRODY & ASSOCIATES (New York), STAR CORRUGATED BOX C° INC. (Maspeeth/N.Y.), COCOLINE CHOCOLATE C° INC. (Brooklyn/N.Y.), FLEISHER DORNBUSH MENSCH & MANDELSTAMM (New York), SCHEINMAN HOCHSTIN & TROTTA INC. (New York), EMERY ROTH & SONS (New York), SACHS QUALITY STORES INC. (Bronx/N.Y.) et SEIDEL, GONGA & GOLDHAMMER (Philadelphie/Pa.).

(627/33) Le groupe brassicole d'Amsterdam HEINEKEN'S BIERBROUWERIJ MIJ. N.V. (cf. n° 617 p.37) a acquis la participation de 50 % qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu à Schiedam de la distillerie COEBERGH'S VERENIGDE DISTILLEERDERIJEN N.V. (cf. n° 604 p.32).

Animée par M. James Coebergh, celle-ci (8 % du marché) est notamment connue pour ses marques Coebergh, Hoppe, Hulstkamp, Meder et Gatellier. Grossi de cette affaire (235 employés) dont il était devenu actionnaire en 1970 (cf. n° 570 p.33), HEINEKEN couvre ainsi plus de 14 % du marché néerlandais des spiritueux.



(627/34) Le groupe belge BRASSERIE ARTOIS SA de Louvain (cf. N° 616 p. 27) a conclu une association paritaire avec l'homme d'affaires Wilfrid de Kayzer (Sint Stevens-Woluwe) pour former à Sint-Stevens-Woluwe/Brabant l'entreprise brassicole BIERCENTRALE ARTOIS WOLUWE N.V. (capital de FB 6 millions).

Le groupe de Louvain y a intéressé à titre symbolique ses filiales BROUWERIJ DE DIJLE N.V., BROUWERIJ VAN LEUWEN N.V. (cf. N° 551 p. 32), BROUWERIJEN VAN TILT GEZUSTERS N.V., ARTOIS INTERNATIONAL N.V. (toutes de Louvain) et GROTE BROUWERIJEN VAN HOEGAERDE N.V. (Hougaerde).

(627/34) Des intérêts allemands portés par M. Walter Hornemann (Brême) ont été à l'origine à Vienne de la firme d'importation et distribution de boissons alcoolisées, spiritueux et vins ST. GEORG-KELLEREI GmbH (capital de Sh. 100.000).

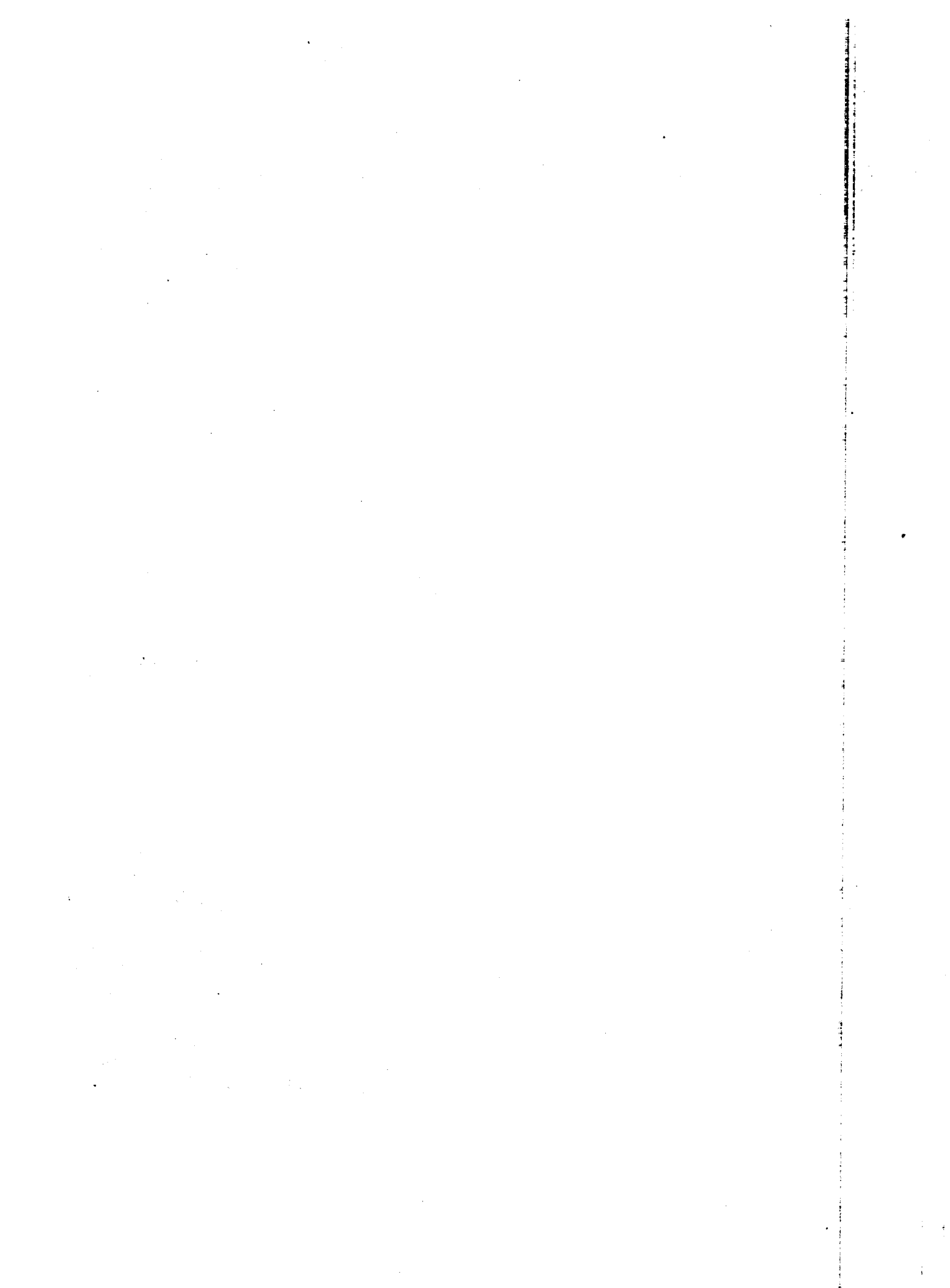
(627/34) Le groupe de tabacs, boissons et stimulants (thé, café, etc...) DOUWE EGBERTS KON. TABAKSFABRIEK, KOFFIERBRANDERIJEN & THEEHANDEL N.V. d'Utrecht (cf. n° 621 p.28) s'est assuré le contrôle à Tilburg des entreprises associées d'importation de boissons alcoolisées F. VERBUNT & C° N.V. et J.A. VERBUNT N.V.

Celles-ci représentent aux Pays-Bas, entre autres, les entreprises GEO G. SANDEMAN SONS & C° (sherry), BACARDI & C° (rhum), NOILLY PRAT & CIE (vermouth), BLACK & WHITE/THE DISTILLERS C° LTD (whisky) et GORDON'S/THE DISTILLERS C° LTD (gin).

INDUSTRIE DES LOISIRS

(627/34) Connue en République Fédérale pour ses articles (chaussures et équipements de sports et loisirs) en caoutchouc et plastique notamment, ainsi que tentes, remorques, bateaux, skis, vêtements imperméables, etc ..., la compagnie KLEPPER-WERKE de Rosenheim (cf. N° 607 p. 17) a installé à Bussum la firme commerciale KLEPPER NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. Ulrich Libor et C. Kupershoek et directement contrôlée par la filiale suisse KLEPPER INTERNATIONAL AG (Zug).

La fondatrice réalise dans ses usines à son siège ainsi qu'à Zug, Kufstein/Tyrol et St Giovanni Alla Vena (Italie) un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 33 millions. Elle avait déjà des filiales de vente à Vienne, Linz, New York et Paris.



(627/35) L'entreprise allemande de construction de bateaux (jusqu'à 20 m de long) et de moteurs hors-bord (de 30 à 1300 CV) SCHOTTELWERFT JOSEF BECKER KG de Spay/Rhein (cf. N° 366 p. 24) a installé une filiale de vente et maintenance à Villeneuve-St-Georges/Val-de-Marne, SCHOTTEL-FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Franz Krantkremer.

La fondatrice, qui réalise avec 450 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM 40 millions, possède de nombreux intérêts à l'étranger : SCHOTTEL-VERTRIEBS GmbH (Allschwill/Suisse), SCHOTTEL NEDERLAND N.V. (La Haye et Warmond), SCHOTTEL ENGLAND Ltd (Londres), SCHOTTEL-SUDAMERICANA-ICSA (Buenos-Aires) et SCHOTTEL OF AMERICA Inc. (Miami Beach/Flo.).

(627/35) La manufacture allemande de modèles réduits et jeux en plastique GEBR. FALLER GmbH de Göttenbach/Schwarz. (cf. N° 598 p. 38) s'est donnée à Londres une filiale commerciale, FALLER (U.K.) Ltd, dirigée par MM. Edwin Faller et B.N. Engelbrecht.

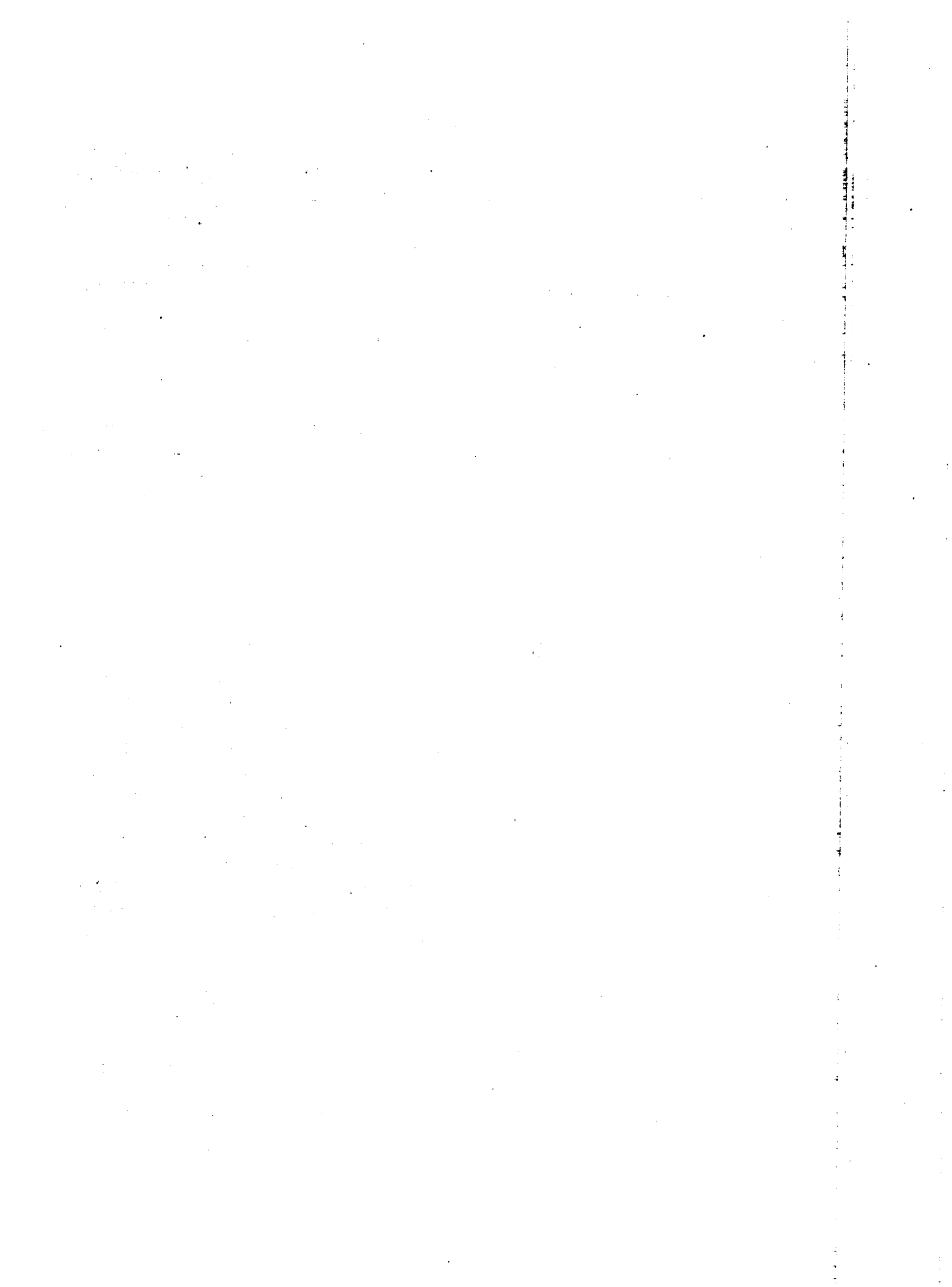
METALLURGIE

(627/35) Affilié pour 30 % à la société FORGES DE SAULNES & GORCY SA (Paris) - où la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 624 p. 37) a porté dernièrement sa participation à 17,4 % - la STE GENERALE DE FONDERIE SA de Paris (cf. N° 619 p. 30) a installé à Hambourg une filiale de vente de baignoires en fonte émaillée et appareils sanitaires, DELAFON HANDELS-GESELLSCHAFT FÜR SANITÄR & HEIZUNGSERZEUGNISSE mbH (capital de DM 100.000), gérée par MM. W. Schierhorn, R.J. Mireux et S. Van den Bulcke.

La fondatrice, qui dispose en Belgique d'une filiale de tôlerie et émaillerie sanitaire, LE GRES DE WARNETON SA (Warneton), a pour autres intérêts à l'étranger, notamment : 20 % dans les firmes TENAX-IBERICA SA (Saragosse) et FA-RAD-ITALIANA SpA (Milan), et 50 % dans les sociétés CHAPPEE-FONRAD SpA (Milan) et DELAFON IBERICA SA (Madrid).

(627/35) Afin de développer la vente en Espagne de ses matériels de soudage à l'arc (électrodes enrobées, postes de soudage, câbles à flux spéciaux, etc ...), la compagnie française TREFILERIES & ATELIERS DE COMMERCY SA de Commercy/Meuse (cf. N° 577 p. 37) a installé à Barcelone une filiale à 50 %, COMMERCY-IBERICA SA (capital de Ptas 5 millions).

La fondatrice possède plusieurs filiales COMMERCY à l'étranger, notamment à Francfort, Bruxelles et Milan.



(627/36) L'entreprise néerlandaise d'entretien et réparation navale SLEEPDIENST WILLEM MULLER N.V. (Terneuzen) s'est donnée une filiale à Anvers, SLEEPDIENST WILLEM MULLER (BELGIE) N.V. (capital de FB 1 million), en association avec son affiliée SMIDT & WEYNEN N.V. (Terneuzen), minoritaire.

(627/36) Le groupe METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. N° 611 p. 29) a renforcé son réseau à l'étranger - plus d'une quarantaine de filiales directes ou indirectes - en installant à Johannesburg une filiale commerciale, METALLGESELLSCHAFT SOUTH AFRICA (PTY) Ltd, chargée de sa représentation et de celle de sa filiale STOLBERGER ZINK AG d'Aix-la-Chapelle (cf. N° 567 p. 37).

METALLGESELLSCHAFT était déjà présent en République Sudafricaine avec deux filiales indirectes, LURGI SOUTH AFRICA (PTY) Ltd (cf. N° 574 p. 27) et KARL SCHMIDT (SOUTH AFRICA) Pty (Ltd) - celle-ci étant contrôlée 51/49 par la filiale KARL SCHMIDT GmbH (Neckarsulm) et l'entreprise locale VOLKSKAS (PTY) Ltd.

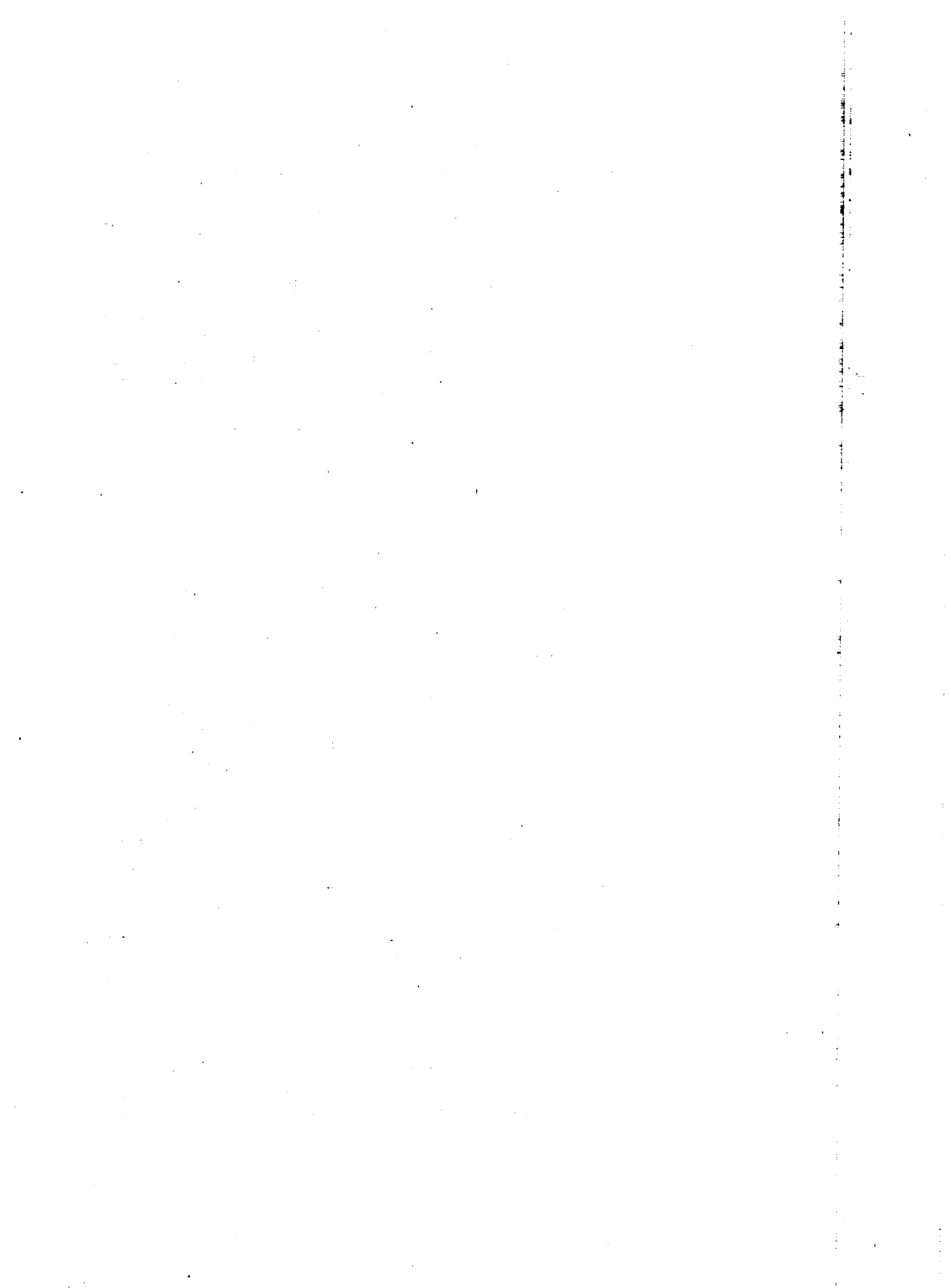
(627/36) La firme suisse de négoce métallurgique DR. ING. KOENIG AG (Dietikon/Zurich) a pris pied aux Pays-Bas avec l'installation à Hooge Zwaluwe d'un dépôt qui sera exploité par une filiale constituée à cet effet, KOENIG METAAL CENTER N.V. (capital autorisé de Fl. 2,5 millions).

Animée par le Dr. Haus Koenig, la fondatrice (capital de FS 10 millions) est affiliée à la compagnie d'investissement et de portefeuille AG FÜR BETEILIGUNGEN AN PRIVATEN UNTERNEHMEN (Bâle), créée en 1967 par divers établissements bancaires suisses, dont la BANKHAUS A. SARASIN & CIE AG, la SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT AG et la SCHWEIZERISCHER BANKVEREIN AG.

(627/36) L'entreprise allemande de boulonnerie ARNOLD KNIPPING GmbH de Gummersbach (cf. N° 435 p. 31) a enrichi ses intérêts en Espagne en constituant à Madrid, en association 50/50 avec sa filiale locale KNIPPING ESPANOLA SA - elle-même à parité avec l'Institut de Madrid FINANCIACION INVERSION & CREDITO SA - la firme industrielle et commerciale TORNILLOS VARIOS SA (capital de Ptas 8 millions).

Propriété de la famille Knipping, la fondatrice (environ 400 employés) exploite des usines à son siège, Kierspe/Westf., Lüdenscheid et Milan.

(627/36) Des intérêts français portés par M. Jacques Masson ont été à l'origine à Düsseldorf de la firme d'engineering et construction de citernes-réservoirs et équipements de stockage pour industrie pétrolière TDB-TANK & DRUCKBEHALTERBAU GmbH (capital de DM 20.000).



(627/37) Les groupes de Paris PECHINEY SA (cf. N° 626 p. 35) et UGINE KUHLMANN SA (cf. N° 623 p. 21) - qui poursuivent l'étude (cf. N° 621 p. 30) des modalités de leur fusion - se sont données deux filiales paritaires à Paris : (1) STE POUR L'INFORMATIQUE SA (capital de F. 100.000) qui, présidée par M. Jacques Ribadeau-Dumas, a pour objet la prestation de services informatiques; (2) STE CENTRALE DE SERVICES TECHNIQUES GENERAUX SA (F. 100.000), chargée, sous la présidence de M. Roger Paultre, de l'approvisionnement de ses fondatrices en matières premières et fournitures industrielles. Le premier y partage sa participation avec ses filiales STE DE DEVELOPPEMENT & DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SA, COGEPF-CIE GENERALE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (cf. N° 591 p. 29) et STE NOUVELLE DES BAUXITES DU SUD-EST SA (cf. N° 532 p. 31), toutes à Paris.

UGINE KUHLMANN a, de son côté, porté à 76,31 % sa majorité dans la société espagnole UGIMICA SA (Baracaldo et San Adrian de Besos) à l'occasion de l'augmentation de son capital à Ptas 150 millions; en France, il a fait apport d'actifs électrochimiques à sa filiale SA IMMOBILIERE CHIMIQUE SA, transformée en PRODUITS CHIMIQUES UGINE-KUHLMANN SA (capital de F. 3,1 millions).

PAPIER

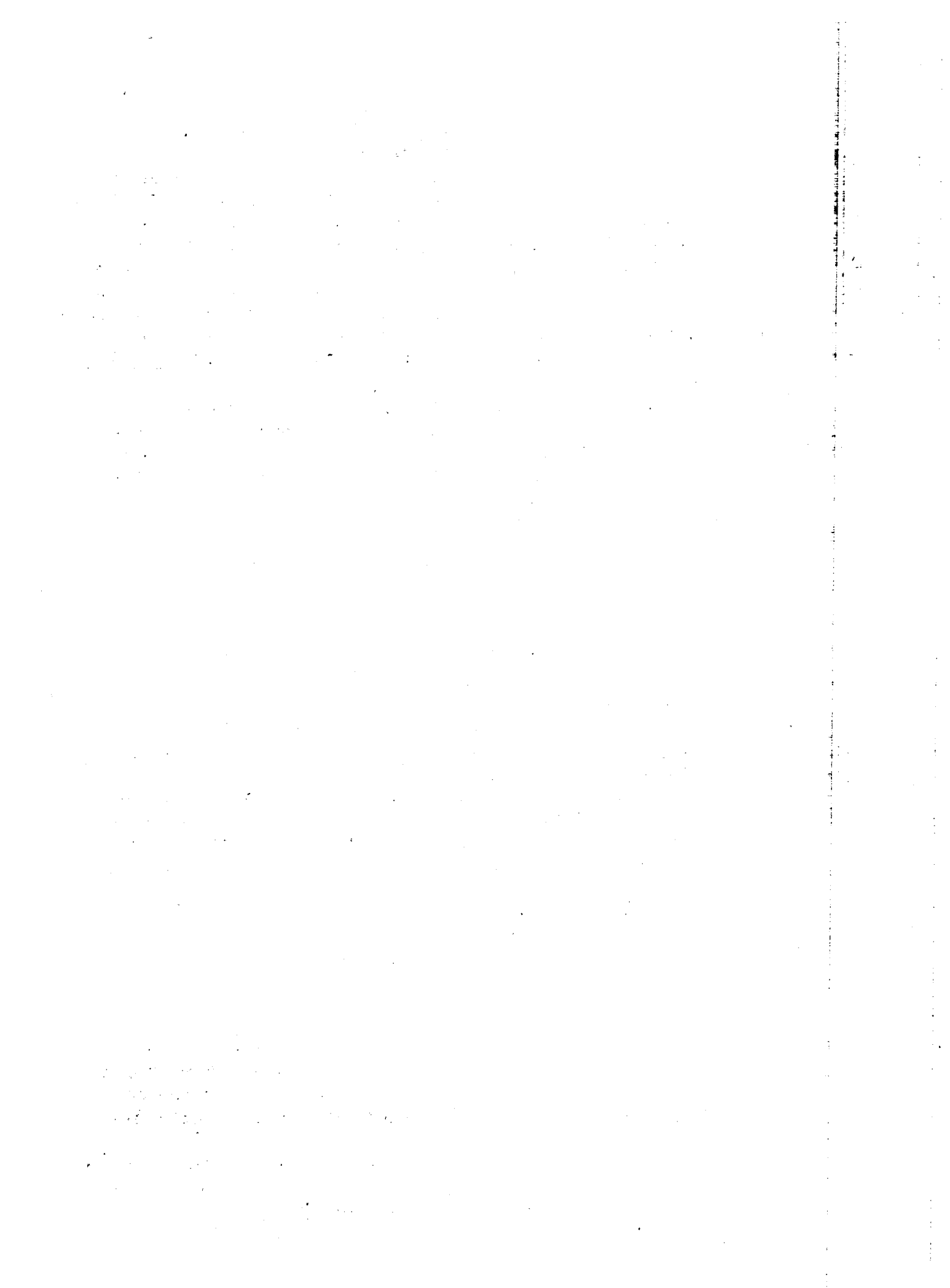
(627/37) Le groupe papetier et chimique DOMTAR Ltd de Montreal/Quebec (cf. N° 459 p. 33) a constitué à Amsterdam la société de portefeuille DOMTAR INTERNATIONAL N.V. (capital autorisé de Fl. 5 millions), dirigée par M. L.W.H. Leibbrand (Larne) et directement contrôlée par la filiale DOMTAR INTERNATIONAL Ltd (Nassau/Bahamas).

En Europe, le groupe canadien détient de longue date un intérêt minoritaire à Turin dans la compagnie CARTIERA ITALIANA & SERTORIO RIUNITE SpA (cf. N° 441 p. 30), dont le groupe financier public S.M.E.-STA MERIDIONALE FINANZIARIA SpA de Naples (cf. N° 625 p. 40) est actionnaire de son côté pour 31,4 %.

PETROLE

(627/37) La société de gestion de portefeuille et immobilière BROLLIET & CIE Snc de Genève (cf. N° 327 p. 27) s'est donnée à Uccle-Bruxelles une filiale (88%) d'importation, transport, stockage et raffinage de pétrole, HYDROCARBON PRODUCTS BELGIUM C° SA (capital de FB 1 million), que préside M. Noël Anselot.

Ce dernier préside également la société à même vocation OIL EXCHANGE-NATIONAL INDEPENDANT OIL C° SA (capital de FB 0,5 million), simultanément constituée à Bruxelles par la famille britannique Crawshaw (Blackburn/Lancs.).



(627/38) Le groupe de Rotterdam et Londres ROYAL DUTCH-SHELL (cf. N° 626 p. 37) s'apprête à rationaliser ses intérêts à l'étranger : (1) aux Etats-Unis en cédant - conformément à la législation antitrust - la société de distribution de combustibles C.H. SPRAGUE & SON C° (Boston), acquise en 1969 par sa filiale ASIATIC PETROLEUM CORP. (cf. N° 330 p. 29); (2) en Autriche en fusionnant les sociétés MONTAN UNION GmbH de Graz (cf. N° 387 p. 28) et SHELL AUSTRIA AG (Vienne) au profit de la seconde.

(627/38) Une fusion a été négociée en Italie entre les entreprises pétrochimiques et chimiques OLIMPIC OIL SpA (Trecate/Novare) et INDUSTRIE CHIMICHE DI GAETA & IMPIANTI SpA (Rome et Gaeta/Latina), au profit de la seconde (capital de Li. 1,6 milliard).

Celle-ci est liée à la filiale GAETA INDUSTRIE PETROLI SpA (anc. GETTY OIL ITALIANA SpA) de Gaeta (cf. N° 556 p. 34) du groupe Attilio Monti (cf. N° 532 p. 39).

PHARMACIE ET PARFUMERIE

(627/38) Poursuivant la rationalisation de ses structures (cf. N° 590 p. 47 et 610 p. 36), le holding pharmaceutique français CASTAIGNE SA (Asnières/Hts-de-Seine) a fusionné ses filiales - directes depuis l'absorption de la compagnie ETS FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA (cf. N° 569 p. 38) - CIE GENERALE DE PRODUITS INDUSTRIELS & DE SYNTHESE-COGEPRIS SA (Toulouse) et CHIMIE & SYNTHESE DE PICARDIE-C.S.P. SA (Amiens), au profit de la première.

(627/38) La représentation en Grande-Bretagne de la firme italienne de produits de toilette, parfumerie et cosmétique EVE COSMETICS PRODUCTS de Rome (cf. N° 449 p. 31) sera désormais du ressort de la nouvelle EVE OF ROMA (U.K.) Ltd (Londres) au capital de £ 5.000, que dirige M. A.K. Yeats Brown.

(627/38) Une fusion négociée en Italie entre les entreprises de pansements et fournitures textiles hospitalières MANIFATTURA COTONI & AFFINI SpA (Rome) et PRIMA MANIFATTURA VENETA DI MEDICAZIONI ANTISETTICA G. POZZANI SpA (Venezia) s'est effectuée au profit de la seconde, dont le capital a été porté en conséquence de Li. 115 à 265 millions.

Vertical text or markings along the right edge of the page, possibly a page number or reference code.

TEXTILES

(627/39) L'entreprise allemande de couvertures, duvets et sacs de couchage JOS. MÖLLERS KG-STEPPEDECKEN & DAUNENDECKEN-FABRIKEN (Laer üb Münster/Westf.) a renforcé ses intérêts chez les Six - des affiliées en France, Belgique, Italie - avec l'installation aux Pays-Bas d'une seconde filiale, POLYDAUN INTERNATIONAL N.V. (Zevenaan) au capital de Fl. 0,5 million, domiciliée auprès de la première, POLYDAUN N.V. (cf. n° 476 p.31), et où elle est associée à parité avec sa filiale suisse de portefeuille BIOLANA HOLDING GmbH (Neuall-schwil/Berne).

(627/39) Spécialiste à Amsterdam de courroies et bandes transporteuses tissées en lin, coton et fibres synthétiques, la compagnie AMMERAAL NEDERLAND N.V. (anc. AMMERAAL WEVERLIJEN N.V. de Wormerveer - cf. n° 602 p.35) s'est assurée le contrôle à Delft de l'entreprise d'articles industriels en caoutchouc et cuirs synthétiques N.V. KON. FABRIEKEN v/h ALEX ADAM, qui occupe 150 personnes.

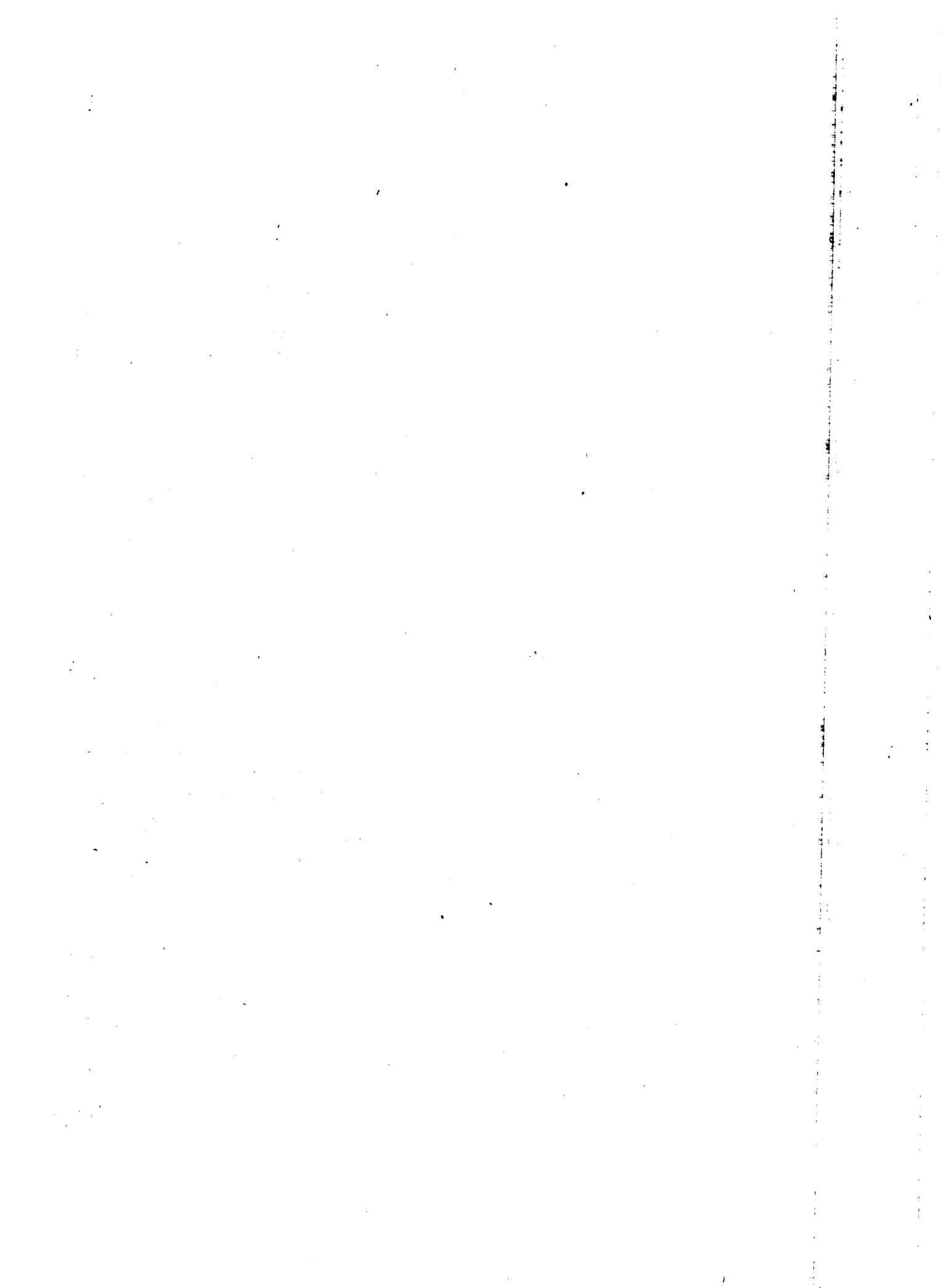
AMMERAAL est présente chez les Six avec des filiales sous son nom à Roubaix et Krefeld-Gartensdadt.

(627/39) Le GRUPPO FINANZIARIO TESSILE SpA de Turin (cf. n° 446 p.34) a repris à la compagnie INTEXAL-STE D'INTERETS TEXTILES ALLIES SA de Roubaix (filiale de portefeuille du groupe LA LANIERE DE ROUBAIX-PROUVOST-MASUREL SA - cf. n° 591 p.50) sa participation de 50 % dans la firme de confection de Rouen SOVEFI-STE DE VETEMENTS FRANCO-ITALIENNE SA (capital de F. 2,3 millions), dont il détient ainsi le contrôle absolu. Transformée en GRUPPO FINANZIARIO TESSILE-GFT FRANCE SA et transférée à Paris, celle-ci est désormais présidée par M. Nanni Mazzonis di Pralaféra.

Connue pour ses vêtements en "prêt à porter", le groupe italien possède des filiales en Grande-Bretagne, République Fédérale et Pays-Bas.

(627/39) La société fiduciaire de Turin FISPAO-FIDUCIARIA SAN PAOLO SpA (cf. n° 579 p.31) a présidé à la création à Givoletto/Torino de l'entreprise de confection et imperméabilisation de toiles (pour vêtements de travail, équipements de sport, etc...) FERRINO & C° SpA (capital de Li. 50 millions), que dirige M. Giacomo Zunino.

La fondatrice, qui vient d'ouvrir une succursale à Milan - où elle possède déjà une filiale de portefeuille, FRANGI SpA - a été créée fin 1967 par l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO SpA (cf. n° 617 p.34) et la filiale de portefeuille S.I.G.E.-SOC. ITALIANA PER IMPRESE & GESTIONI SpA (cf. n° 432 p.35) du groupe public I.M.I.-ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO SpA de Rome (cf. n° 618 p.34).



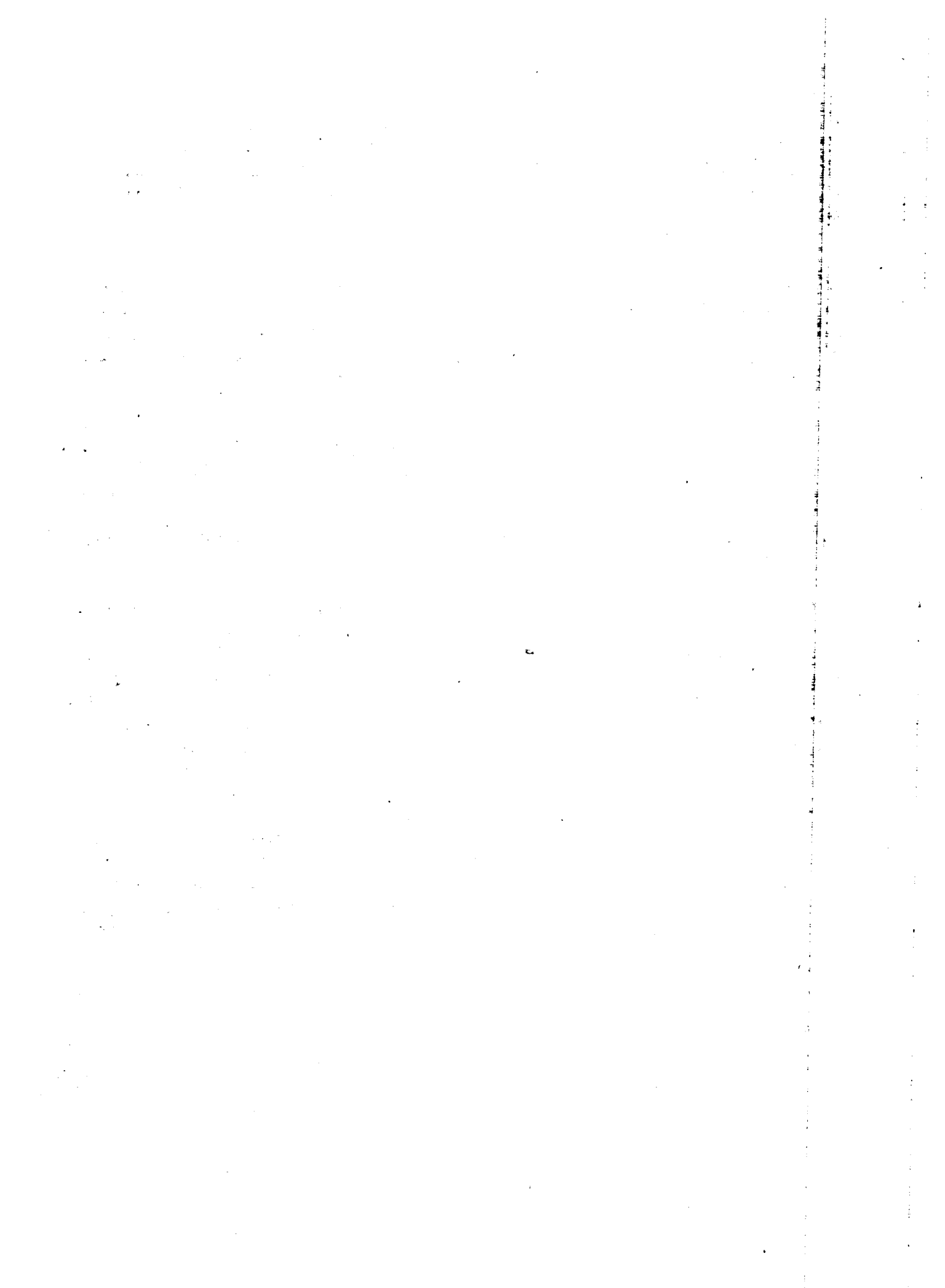
(627/40) Sous contrôle italien et animée par MM. Giancarlo Bertoli, G. Camozzi, J. C. Amao et C. Zellich, la firme suisse d'importation et distribution de fils, filés et fibres artificielles et synthétiques FILOFIBRA SA (Lugano/Ticino) a ouvert à Düsseldorf une succursale placée sous la direction de M. Benito Danisi.

(627/40) Une fusion a été négociée à Milan entre les entreprises de textiles d'ameublement MANIFATTURA LOMBARDA LINO & CANAPA SpA (capital de Li. 1,5 milliard) et LINIFICIO & CANAPIFICIO NAZIONALE SpA (cf. n° 510 p.35) au profit de la seconde, animée par M. Mario Dosi, et dont le capital sera porté en conséquence à Li. 6 milliards.

(627/40) Le BURTON GROUP LTD de Leeds (cf. n° 601 p.35) s'est définitivement assuré le contrôle à Paris du groupe de magasins (35) de confection masculine SAINT REMY SA qui, animé par M. André Bernheim et réalisant des ventes annuelles d'un montant de F. 60 millions, coiffe notamment l'entreprise de confection (marques "Me vex" et "Diffusion Guy Laroche") WEILL-KINGSBURG & BERNHEIM Sarl (Elbeuf/Seine Mme) - laquelle (chiffre d'affaires de F. 15 millions/an) n'est pas concernée par l'opération.

C'est en 1963 que le groupe britannique a pris pied en France (cf. n° 230 p.30) en reprenant la chaîne de magasins "Alba". Il y a depuis étendu ses intérêts en ouvrant des établissements à Lille, Bordeaux et Strasbourg, et il s'apprête à mettre en route une usine à Boulogne; ses principales filiales jusqu'ici y étaient MONTAGUE BURTON SA et FIRTH FRANCE SA, toutes deux à Paris. Avec désormais 50 magasins représentant un chiffre d'affaires annuel de F. 100 millions, il se place au deuxième rang de la branche en France, derrière ARMAND THIERRY & SIGRAND Sarl de Paris (cf. n° 602 p.36), dont le chiffre d'affaires s'est établi en 1970 à F. 194,8 millions.

(627/40) Une concentration entre les entreprises italiennes MANIFATTURE TESSILI SEREGNO SpA (Milano-Seregno) et MAGNONI & TEDESCHI SpA de Cafasse Torinese/Torino (cf. n° 590 p.49) s'est effectuée au profit de la seconde (capital de Li. 4.028 millions), qu'anime M. Carlo Magnoni, et qui réalise dans ses six usines, avec plus de 2.000 personnes, un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 8,2 milliards.



TRANSPORTS

(627/41) L'entreprise allemande d'expédition, stockage et groupage de grains et denrées coloniales J.H. BACHMANN KG (Brême) s'est donnée une filiale de représentation à Sao Paolo, J.H. BACHMANN DO BRASIL Ltda, que dirigera M. Klaus Peter Meckien.

Les opérations de transports aériens et frêts de la firme de Brême sont du ressort d'une filiale créée à cet effet en 1968, J.H. BACHMANN LUFTFRACHT GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par MM. H.J. Schött et R. Wilke.

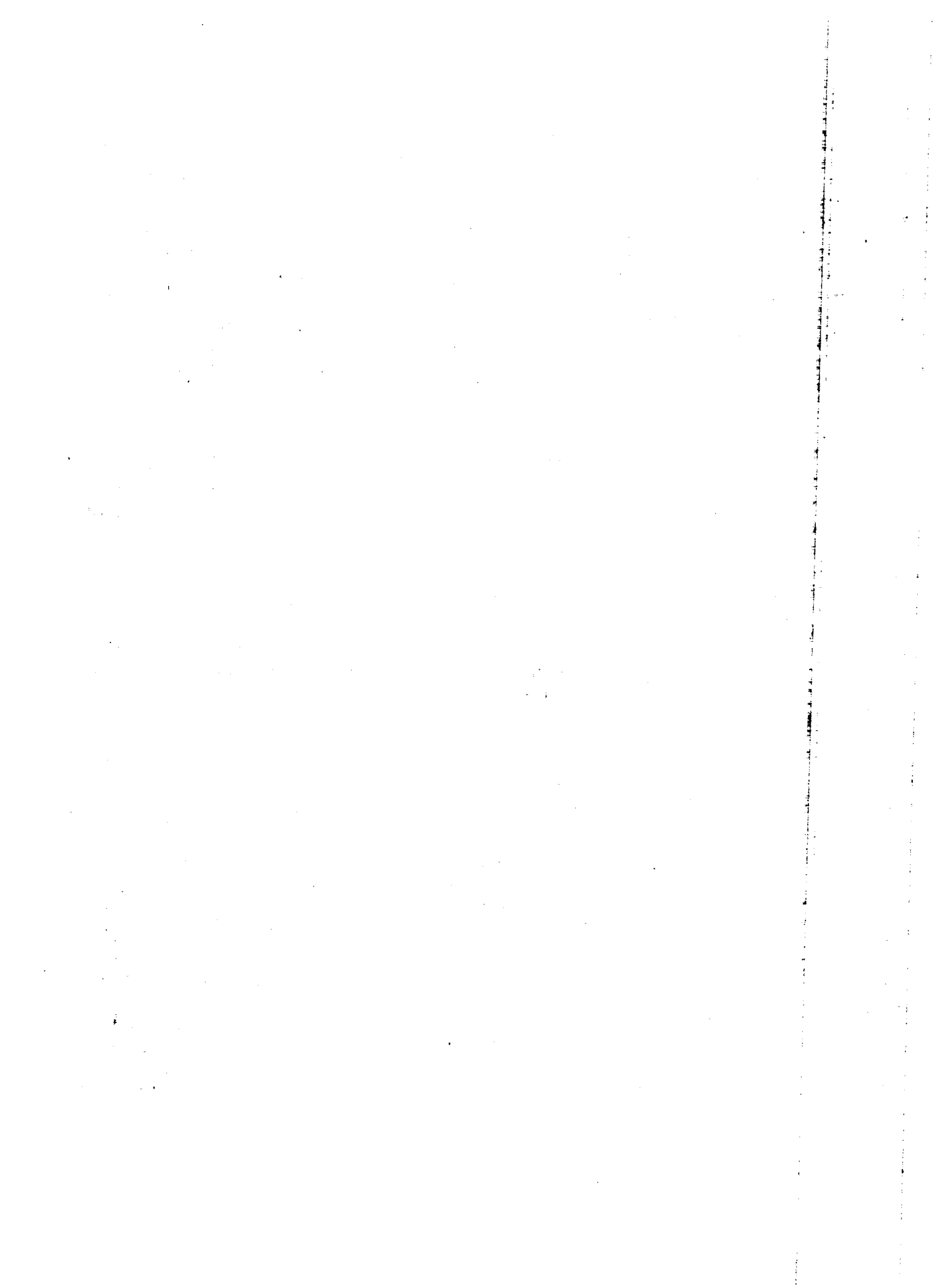
(627/41) Les armements VILLAIN & FASSIO & C° de Gênes (cf. n° 620 p.33) et DEUTSCHE DAMPFSCIFFFAHRTS-GESELLSCHAFT "HANSA" de Brême (cf. n° 603 p.36) se sont associés pour former à Gênes la société ATLANTICA SpA, chargée d'exploiter les porte-containers (21.000 t. et 700 conteneurs) "Atlantica Genova" et "Atlantica Livorno" sur une nouvelle ligne entre l'Italie et les Etats-Unis.

(627/41) Des intérêts néerlandais portés notamment par M. Jack Braams (Waarden) ont été à l'origine à Düsseldorf de l'entreprise de transports internationaux entre la Grande-Bretagne et le Continent M.I.T.-INTERNATIONALE TRANSPORTE GmbH (capital de DM. 100.000), que dirige M. Heinz W. Kobblank (Hilden).

VERRE

(627/41) La compagnie verrière BALL BROTHERS C° de Murcie/Ind. (cf. n° 607 p.36) a étoffé ses intérêts en Europe en s'associant à parité, à travers sa filiale BALL BROTHERS SERVICE CORP. (Murcie), avec l'entreprise française STE MECANIQUE VERRIERE SA (Le Havre/Seine Mme) pour former auprès de celle-ci la société INTERNATIONAL GLASS EQUIPMENT-I.G.E. Sarl (capital de F. 200.000). Avec pour gérant M. François Tourres, celle-ci a pour objet le négoce de machines pour l'industrie du verre.

La fondatrice américaine est associée de longue date avec la compagnie allemande GRILLO-WERKE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 602 p.32) au sein des compagnies allemande BALL-GRILLO MICROMETAL GmbH (Hünxe) et suisse BALL-GRILLO AG (Zug). Elle dispose également d'une filiale de portefeuille à Zug, BALL BROTHERS AG.



(627/42) Le groupe JOHNS-MANVILLE CORP. de New York (cf. n° 625 p.23) a acquis, au prix de plus de \$ 10 millions, aux familles Schuller, Wegmann et Kleeman le contrôle à 75 % en République Fédérale des entreprises soeurs de fibres de verre "microlith" SCHULLER KG (Munich) et GLASWERK SCHULLER GmbH de Wertheim (cf. n° 634 p.41).

Celles-ci réalisent un chiffre d'affaires annuel de DM. 60 millions avec près de 700 salariés. Leurs intérêts comprennent notamment la firme de Lübeck SCHULLER-KOPPLIN GmbH et, à l'étranger, les entreprises néerlandaise GLAZATEX N.V. (Lochem) ainsi que britanniques REGINA GLASS FIBRE LTD (Liversedge/Yorks.) et REGINA INDUSTRIES LTD (Stoke-on-Trend/Staffs.).

DIVERS

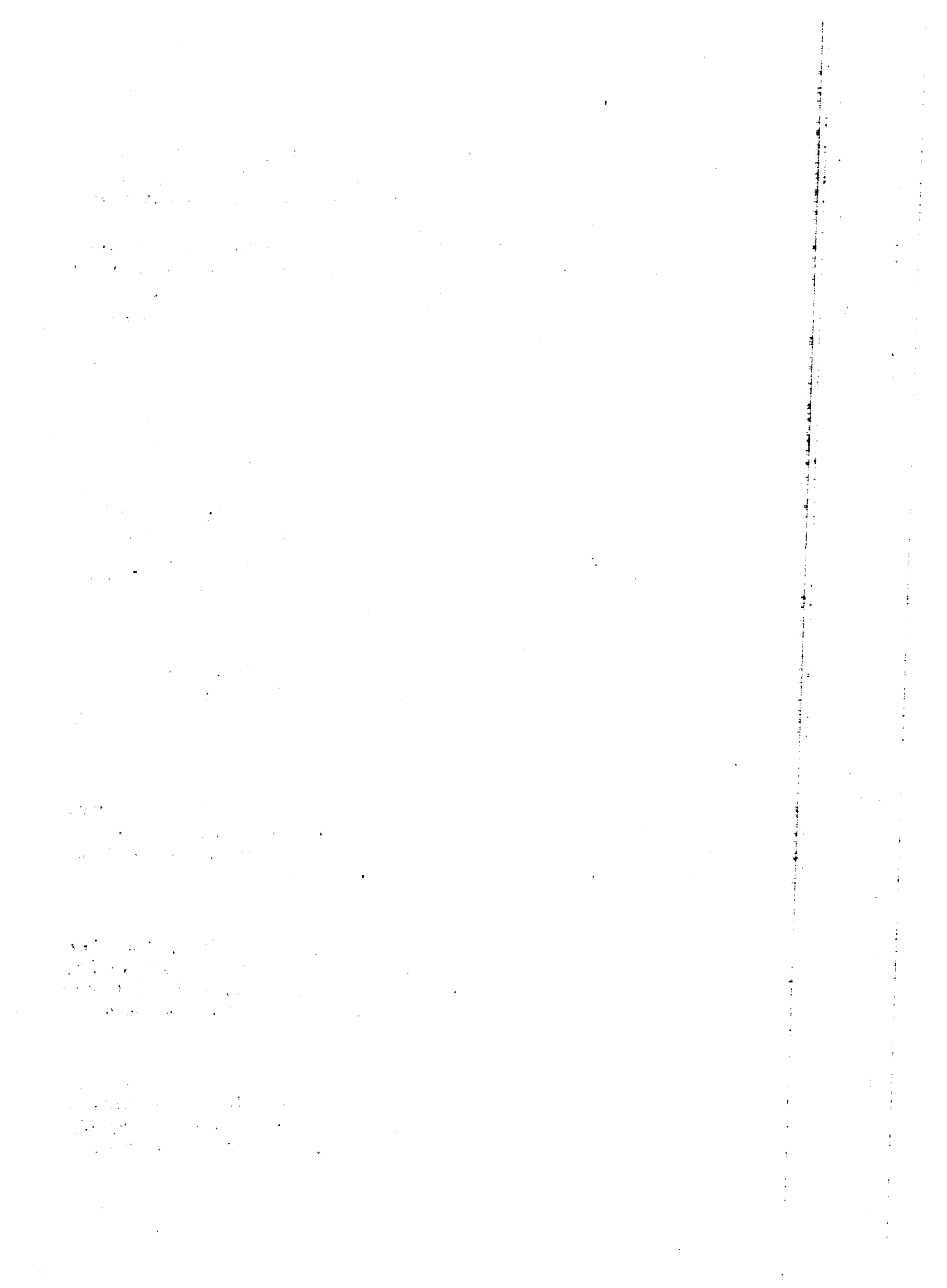
(627/42) Affiliée au groupe DANZIGER BROS. (Londres), qu'anime M. Edward J. Danziger, la maison française de joaillerie CARTIER SA (cf. n° 541 p.44) a renforcé son réseau à l'étranger - des succursales à Londres, Monte Carlo et New York notamment - avec la création à Munich de la société CARTIER GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par Mme Eva Zizelsperger.

(627/42) Spécialisée à Bruxelles dans la fabrication de per-
rues et postiches, la firme FIGARO SA s'est assurée le contrôle à Paris de son
homologue ANDRE BEAU & CIE-MAISON WILLIAMS COVERVILLE Sarl (capital de F.
20.000), que gère désormais M. Edouard Pottiez.

(627/42) L'entreprise française de brosse à dents en tous genres
(ménage, toilette, coiffure, etc...) ETS LARDENOIS SA (Hermès/Oise) s'est donnée
une filiale en Belgique, EURUDEN SA (Molenbeek-St-Jean) au capital de FB. 50.000,
que préside M. Robert Lardenois et dirige M. Maurice Baudon.

(627/42) Des intérêts allemands portés par M. Stefan Prinz
(Gummersbach) ont été à l'origine à Vienne de la firme d'importation et vente de for-
mulaires, agendas, articles de bureaux et cadeaux d'entreprises VORDRUCK & PRÄ-
SENT VERTRIEBS GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée par MM. Hetty Hermann
(Gummersbach).

(627/42) Animée par M. Jacques Delaruelle, l'entreprise
française de maintenance et réparation de gazoducs et autres canalisations de gaz LE
JOINT INTERNE Sarl (Aulnay-sous-Bois/Seine-St-Denis) a ouvert à Liège une succur-
sale que dirige M. Yves Delaruelle.



INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Ackermann Fahrzeugbau	P. 28	Brolliet & Cie	P. 37
Aga	20	Brouwerij de Dijle	34
Agra	33	Brouwerijen van Tilt Gezusters	34
Airflam-Le Chauffage Domestique Moderne	27	Brouwerij van Leuwen	34
Air Liquide (L')	20-21	Burrus & Cie (F.J.)	33
Akzo	20	Burton Group	40
Albe	28	Carrier Corp.	26
Ammeraal Nederland	39	Carrier Engineering	26
André Beau & Cie-Maison Williams Cuverville	42	Cartier	42
Artois International	34	Cartiera Italiana & Sertorio Riunite	37
Asiatic Petroleum	38	Castaigne	38
Astral	20	C.A.T.-Continente d'Applications Techniques	26
Atlantica	41	Celmans	24
A.Z. -Anzeigendienst	22	Centrale de Services Techniques Généraux	37
Bacardi & C°	34	Centre de Traitement des Données	30
Bachmann Luftkracht (J.H.)	41	Chalonnaise de Peroxydes Organiques E.W.L.-A.L. (Sté)	21
Balfour	21	Chappe Fonrad	35
Ball Brothers	41	Chauffage & Climatisation Sulzer	28
Ballemans (A.C.)	19	Chimie & Synthèse de Picardie	38
Ball-Grillo Micrometal	41	Chocolats & Produits Alimentaires Omnia	33
Bankhaus A. Sarasin & Cie	36	CII-Espanola	30
Bank Mees & Hope	23	Clauger	24
Banque Internationale à Luxembourg	32	CMC France	29
Banque Lambert	32	Cocoline Chocolate	33
Banque de Paris & des Pays-Bas	32	Coeberghs	33
Banque Régionale d'Escompte & de Dépôts	30	Commercy Iberica	35
Banque de l'Union Parisienne-CFCB	32	Componentes Electronica-Cesa	30
Basinvest	32	Computer Machinery	29
Bechler (André)	28	Cone Drive Gears C°	26
Bertelsman	29	Consulenze & Costruzioni (Cia di)	19
Beteiligungen an Privaten Unternehmen (AG ftr)	36	Continental Rubber	19
Biercentrale Artois Woluwe	34	Copeland Refrigeration	25
Billman-Regulator	23	Crédit Industriel & Commercial-CIC	32
Biolana Holding	39	Danieli	27
Black & White-The Distillers C°	34	Danziger Bros.	42
Brasserie Artois	34	Davis Brody & Associates	33
British Insulated Callender's Cables	23	Delafon Handelsgesellschaft	35
		Deutsche Dampfschiffahrtsgesellschaft "Hansa"	41

Développement & Participation Industrielle (Sté de)	P. 37	Foreign Study League	P. 21
Dillon Read & C°	31	Forges de Saulnes & Gorcy	35
Dingerkus (Gebr.)	27	Française d'Alimentation & de Thés	33
Domar	23	Française des Chocolats & des Thés	
Domtar	37	L. Schaall & Cie	33
Douwe Egberts	34	Française de Chocolaterie & Confiserie	33
Drysis	26	Française d'Exploitation des Procédés Carrier (Sté)	26
Dugena-Uhren	27	Frangi	39
Dunod	29	Furness	17
Economic Europa Verzekerings	17	Gaeta Industrie Petroli	38
Eisenwerk Roedinghausen	28	Gavazzi (Carlo)	23
Emery Roth & Sons	33	Gemca	26
Emken Nederland	20	Générale d'Electricité-CGE (Cie)	30
Espanola de Nutricion Animal	33	Générale de Fonderie	35
Essex Marine Chemicals	20	Generale Immobiliare	31
Europa Service, Rent a Car	31	Générale de Participation Industrielle & Financière	37
Europat	29	Générale de Produits Industriels & de Synthèse	38
European Enterprises Development	24	General Motors	23
Eurotransporttechniek	19	Gestion & Participation-Gespar	32
Eurovest	22	GFT-France	39
Euruden	42	Girod & C° (L.)	18
Eve Cosmetics Products	38	Glaswerk Schuller	42
Exploitation Agricole Rhodanienne-Sear (Sté d')	33	Gordon's-The Distillers C°	34
Fabrique de Charcuterie & Conserve de Viandes Lucullus	32	Grès de Warneton (Le)	35
Faller (Gebr.)	35	Grillo-Werke AG	41
Fa-Rad Italiana	35	Groto Brouwerijen van Hoegaerde	34
Femmes d'Aujourd'hui	29	Gruner & Jahr	29
Ferrino & C°	39	Gruppo Finanziario Tessile	39
Février, Decoisy, Champion (Ets.)	38	Gulf & Western Industries	31
Fiat	17-28	Hachette	29
Fidimo	32	Haden & Sons (G.N.)	26
Fiduciaria San Paolo-Fispao	39	Halberg Maschinenbau	25
Figaro	42	Halberger Hütte	25
Filifibre	40	Halml plank	18
Financiacion Inversion & Credito	36	Heinekens	33
Financière de Paris & des Pays-Bas	35	Hollandsche Verzekerings-Mij. "De Handel"	17
Financière de Suez	31	Houthandel v/h P.M. & J. Jongeneel	19
Financière pour l'Informatique-Finfor	30	Hydrocarbon Products Belgium	37
First National Bank of Chicago	31		
Firth France	40		
Fleicher Dornbush Mensch & Mandelstamm	33		

I. B. P. -Industrie- & Büropersonal-Leasing	P. 22	Linificio & Canapificio Nazionale	P. 40
I. D. I.	24	Lorilleux Lefranc	20
Immobilière Chimique	37	Lukullus Fleischwarenfabrik	32
Impressum Nederland	29	Lumley & Sons (Edward)	17
Industrias Agrícolas (Cia de)	33	Lurgi	36
Industrie Chimiche di Gaeta & Impianti	38	Magnoni & Tedeschi	40
Industrielle des Télécommunications-CIT-Alcatel (Cie)	30	Manifattura Cotoni & Affini	38
Informatic, Marketing, Management & Productivité	30	Manifattura Lombarda Lino & Canapa	40
Informatique (Sté pour l')	37	Manifatture Tessili Seregno	40
Inoforma	21	Marzorati Technica Industriale	26
Intérêts Textiles Alliés-Intexal	29	Maschinenfabrik Augsburg-Nürnberg-M. A. N.	28
International Glass Equipment-IGE	41	Masoneilan	28
International Market Forecast	32	M. C. A.	29
Internationale pour l'Informatique-CII	30	Meridionale Finanziaria-SME	37
International Samson	20	Metalgesellschaft	36
Interox	21	Miles Roman	30
Inverbanif	30	Milori	20
Istituto Bancario San Paolo di Torino	39	M. I. T. -Internationale Transporte	41
Istituto Mobiliare Italiano-IMI	39	M. L. C. -Texcontrol	24
Italiana per Imprese & Gestioni	39	Möllers (Jos.)	29
Italo-Jugoslava di Cooperazione Economica-Sacet	28	Montague Burton	40
Johns-Manville Corp.	42	Mo Och Domsjö	19
Joint Interne (Le)	42	Montan Union	38
Jones, Lang, Wotton	19	Motor Columbus	25
Kali-Chemie	21	National Vulcan Engineering Insurance Group	17
Kentredder	19	Neil & Spencer	23
Kidric (Boris)	28	Nillmij	31
Klepper Werke	34	Noilly Prat & Cie	34
Knight, Wegenstein	22	Nouvelle des Bauxites du Sud-Est	37
Knipping (Arnold)	36	Ogilvy & Mather	33
Koenig (Dr. Ing.)	36	Oil Exchange-National Independant Oil	37
Kon. Fabrieken Alex Adam	33	Olimpic Oil	38
Kubiton	24	Patents International Affiliates	22
Kunz Maschinen & Apparatebau (W.)	25	Péchiney	37
Lainière de Roubaix (La)	39	Peroxid-Chemie	21
Landis & Gyr	23	Philips	24
Laporte Industries	21	Phoenix Services	31
Lardenois (Ets.)	42	Pillet (Entreprise)	28
Lever Iberica	33	Polydaun	39
		Potez (Ets Henry)	27
		Prima Manifattura Veneta di Medicazioni Antisettica G. Pozzani	38

Primolia	P. 28	Sprague & Son (C.H.)	P. 38
Produits Chimiques Ugine-Kuhlmann	37	Stramit	18
Prosynthèse	21	Star Corrugated Box	33
		Stolberger Zink	36
Radiotechnique (La)	24	Studebaker-Worthington	25-38
Rapanelli	28	Sulzer (Gebr.)	28
Regina Glass Fibre	42	Swiss Combi	25
Rheinhütte	26		
Rockwell Manufacturing	27	Tank & Druckbehälterbau	36
Ronchi	29	Tenax-Iberica	35
Royal Dutch Shell	38	Thierry & Sigrand (Armand)	40
		Thyssen Bornemisza Groep	19
Saab Scania	17	Thomson-CSF	30
Sach Quality Stores	33	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	30
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie)	25	Tolleward (De)	18
St Georg-Kellerei	34	Toribio & Facundo	28
Saint Rémy	40	Tornillos Varios	36
Sanderman Sons & C° (Geo G.)	34	Tréfileries & Ateliers de Commercy	35
Sartec-Sté d'Assistance & Recherche		Tubes de Pepinster	20
Technique	22		
Sartorius-Membranfilter	25	Ugimica	37
Scado & Fuentes	33	Ugine Kuhlmann	37
Scheinman Hochstin & Trotta	33	Unicum	26
Schmidheiny	31	Unilever	33
Schmidt (Karl)	36	Union Financière & Minière	32
Schneider-Electronique	24	Ultrashow	27
Schneider Radio Télévision	24		
Schottelwerft Joseph Bocker	35	Val Mec di Avio	29
Schuller-Kopplin	42	Verbunt & C°	34
Schuller KG	42	Ver. N.B.M. Bedrijven	18
Schutte (Alfred H.)	28	Vesdre (La)	24
Schweizerische Bankgesellschaft	36	Vêtements Franco-Italienne-Sovefi	39
Schweizerische Bankverein	36	Villain & Fassio & C°	41
Seidel, Gonga & Goldhammer	33	Vinolia	33
Shell Austria	38	Volkscas	36
Siemen & Hinsch	25	Vordruck & Präsent Vertriebs GmbH	42
Sihi-Finanz	25		
Slavenburg's Bank	31	Waldon Properties	18
Sleepdienst Willem Muller	36	Weil-Kinsburg & Bernheim	40
Smidt & Weynen	36	Weir Group (The)	25
S.N.I.	18	Widiex	31
Sogaz-SA des Gaz Industriels	20	Wild Heerbrugg	31
Solvay & Cie	21		
Somy	20	Zaegel-Held (Ets.)	27
Sony	30		
Spartan Holding	32		
Spencer France	23		

101
102
103

